

PROTECTION DE TREMIE MODULABLE (PTM)



INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET D'UTILISATION

SOMMAIRE

Table des matières

1	Déclaration conformité CE	3
2	Identification machine	4
3	Introduction	5
3.1	Description générale	5
3.2	Domaine d'application :	5
3.3	Limitations.....	5
3.4	Responsabilités	5
4	Sécurité	6
4.1	Description générale	6
4.2	Equipements de protection individuelle pour le monteur échafauteur	6
4.3	Contrôle et documentation	6
4.4	Panneaux d'indication.....	7
4.5	Points d'attention et mauvaises utilisations.....	7
5	Echafaudages modulables 3OB.....	9
5.1	Description générale	9
5.2	Etapas de montage de la base (<i>cf. plans en annexe</i>)	10
5.3	Eléments des PTM.....	21
5.4	Principales configurations possibles	22
5.5	Travail au sol	31
5.6	Travail sur parois.....	31
5.6.1	Configurations trémies.....	33
6	Démontage de la PTM.....	35
7	Maintenance	35
7.1	Nettoyage et maintenance	35
7.2	Contrôle du matériel.....	35
7.3	Points de contrôle sur place/sur l'objet :	36
7.4	Composants de PTM qui ne peuvent plus être utilisés.....	37
7.5	Instructions	38
7.5.1	Montage de matériaux.....	38
7.5.2	Intervention autour de la PTM.....	38
7.5.3	Intervention au sol	38
7.5.4	Revêtement de sol	39
8	Annexe	40
8.1	Plan des pièces détachées	40

1 Déclaration conformité CE



Le fabricant soussigné :

3OB (Optimisation, Outillage, Organisation, Bâtiment)
5 rue des épis
85340 Les Sables d'Olonne
France
Tel : 07 83 82 95 69

Déclare que le produit :

PROTECTION DE TREMIE MODULABLE (PTM) est conforme aux dispositions réglementaires définies par :

- La directive européennes 2006/42/CE relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE
- La norme NF EN 12811 classe 3 : Équipements temporaires de chantiers - Partie 3 : essais de charges

Fait aux Sables d'Olonnes, le 28 Février 2023

Par Jérémie ONILLON

Responsable Technique

2 Identification machine

Chaque machine est identifiée par un marquage comme suit :

TYPE : « PTM » désignant la protection de trémie modulable, « 01 » étant la version du type ;

N° de série : Numéro dans la série du type ;

ANNÉE : Année de fabrication.



Image non contractuelle



En cas de détérioration du marquage, il est impératif de contacter la société 3OB afin d'effectuer le remplacement de l'autocollant.

3 Introduction

3.1 Description générale

- Ces instructions de montage et d'utilisation (IMU) régissent le montage, le démontage et la reconstruction des principales variantes de construction de Protections de Trémie Modulables (PTM) 3OB.
- Les spécifications des IMU sont à respecter. Le monteur échafaudeur (entrepreneur) est tenu de vérifier que toutes les exigences des IMU sont respectées durant chaque phase de mise en œuvre.
- Les IMU font partie intégrante des PTM 3OB et sont contraignantes aux fins de leur utilisation et leur gestion.
- En outre, elles ne remplacent aucun type d'autorisation administrative pour la mise en œuvre de projets de construction. De plus, les réglementations locales pourraient inclure des mesures supplémentaires au présent manuel.
- Le montage, le démontage et la reconstruction des PTM ne peuvent être effectués que sous la surveillance d'une personne qualifiée et d'employés techniquement aptes ayant reçu des instructions spécifiques pour ces travaux.
- Un exemplaire de ces IMU doit être disponible sur le chantier pendant le montage et le démontage et pendant toute la période d'utilisation.
- Les présentes IMU se basent sur l'état de l'art actuel.
- Du reste, les dispositions légales et les réglementations en vigueur doivent être rigoureusement respectées.
- Une manipulation de la PTM non autorisée ou une utilisation de la PTM non conforme aux normes ne fait pas partie de cette IMU.
- En cas de divergence par rapport aux IMU, la responsabilité du fait des produits est supprimée.

3.2 Domaine d'application :

Les présentes IMU incluent toutes les recommandations et informations techniques nécessaires pour :

- montage, démontage
- sécurité
- maintenance

3.3 Limitations

- Le domaine d'application de ces IMU est limité aux seules variantes de construction de PTM 3OB et aux domaines d'emploi décrits ci-après.
- Les IMU n'incluent pas d'informations pour la création d'échafaudages spéciaux ou d'échafaudages avec des éléments spéciaux, d'échafaudages suspendus ou mobiles, d'échafaudages à levage automatique, d'échafaudages de surface ou de toitures provisoires.
- Ces IMU valent seulement, si les composants utilisés, sont exclusivement des éléments de PTM 3OB.
- Des composants de PTM modifiés ou non réparés par le fabricant, ne font pas partie intégrante de ces IMU. La société 3OB décline toute responsabilité en cas d'accidents et de dommages liés à ces derniers.

En cas d'utilisation de produits tiers, lesdites IMU ne sont pas valables. L'utilisation de produits tiers peut entraîner de graves problèmes de sécurité et une stabilité insuffisante. Toute garantie du produit déchoit dans ce cas. La société 3OB décline toute responsabilité en cas d'accidents et de dommages qui peuvent s'ensuivre.

3.4 Responsabilités

- Le fabricant (3OB) assume la charge d'étudier un design conforme aux standards et de réaliser tous les composants nécessaires à la construction de la PTM. En outre, il doit pouvoir fournir une preuve de sécurité nécessaire au niveau juridique.
- Le monteur échafaudeur (entrepreneur) assume la responsabilité légale d'une planification conforme et d'un montage et démontage des PTM en toute sécurité et conforme à la réglementation en la matière.
- L'utilisateur est responsable de l'utilisation prévue de la PTM à partir du moment où il la prend en charge. L'utilisateur n'est notamment pas autorisé à réaliser des modifications, quelle que soit la typologie, sur la PTM et doit immédiatement signaler toute anomalie à la direction des travaux.

4 Sécurité

4.1 Description générale

- Avant de commencer les travaux d'échafaudage, une analyse/évaluation des risques doit être effectuée.
- Avant d'utiliser la PTM de quelque manière que ce soit, il est nécessaire de vérifier qu'elle est en bon état (chapitre 7).
- Tous les composants des PTM doivent être constamment contrôlés par inspection visuelle afin de vérifier qu'ils sont en parfait état. L'utilisation de composants endommagés n'est pas autorisée (chapitre 7).
- La stabilité de la PTM doit être garantie à tout moment, c'est-à-dire pendant le montage, la reconstruction et le démontage.
 - Un risque de chute pour le personnel subsiste lors du montage, de la reconstruction et du démontage des PTM. Les travaux d'échafaudage doivent être réalisés de manière à exclure ou à minimiser les risques de chute.
- Des mesures techniques et personnelles peuvent être appliquées pour le montage, la reconstruction et le démontage. Les mesures pouvant être prises, selon le scénario de montage, le recours à un personnel qualifié et spécialement formé pour le danger en question par exemple.
- Si le personnel qualifié est mentionné dans les IMU, il incombe à l'entrepreneur (monteur échafaudeur) de déterminer quels employés ont l'expérience et les compétences suffisantes pour effectuer cette tâche.
- Il est interdit de sauter sur un plateau d'une PTM installée. De même, il est interdit de grimper la PTM. Pour accéder à l'étage supérieur/inferieur utiliser uniquement les dispositifs d'accès à la PTM, tels que des plateaux avec trappe ou des échelles (jusqu'à une hauteur de 4 m).

4.2 Equipements de protection individuelle pour le monteur échafaudeur

Chaque employé participant à la construction d'échafaudages doit être équipé d'un équipement de protection individuelle (EPI), l'utiliser correctement et le porter. Un équipement de protection individuelle antichute (EPI antichute) pourrait également s'avérer nécessaire pendant certaines phases de travail.

Mesures supplémentaires en fonction de l'analyse de risque et des réglementations applicables.

Chaussures de sécurité : chaussures montantes obligatoires

Casque de protection : protection contre la chute d'objets et les coups à la tête

Lunettes de protection : protection lors du démontage d'échafaudages et contre la lumière du soleil

Gants : protection contre le froid, l'humidité et les objets pointus

Harnais d'antichute : Il est constitué de différentes sangles qui, en cas de chute répartissent les efforts sur les parties les plus solides du corps (cuisses, bassin)

Antichute : système qui se bloque dès que l'accélération de l'utilisateur est trop importante, avec accrochage à un niveau supérieur à celui de la taille. Il doit permettre de stopper la chute dans son premier mètre.

Absorbeur d'énergie : dispositif obligatoire dès que la chute peut dépasser un mètre. Il amortit la chute afin de limiter les effets de la décélération en dessous d'un seuil qui provoquerait des lésions du corps humain.

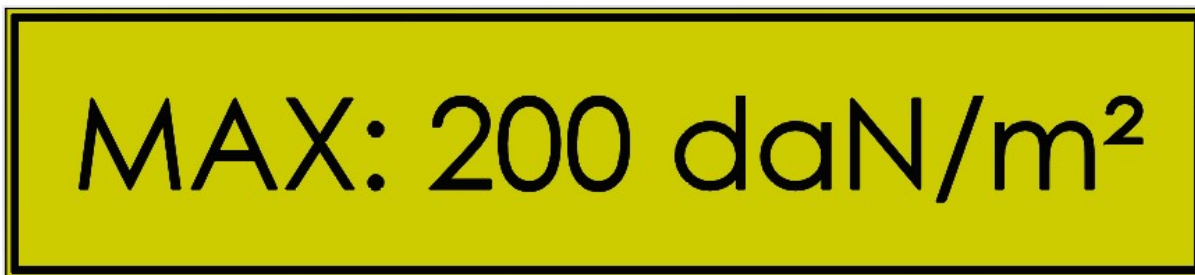
Système de liaison : Il est composé d'une longe et d'un dispositif d'attache (mousqueton par exemple). La longueur de la longe ou de l'ensemble constitué par la longe et l'absorbeur ne doit pas dépasser 2 mètres.

4.3 Contrôle et documentation

Les PTM doivent être vérifiées par le personnel compétent après chaque montage et avant chaque utilisation. Il est recommandé de documenter le contrôle et le changement de prise en charge.

4.4 Panneaux d'indication

Chaque PTM doit être équipée d'un panneau indiquant sa charge utile à respecter près du dispositif d'accès, à savoir : **200 daN/m²**



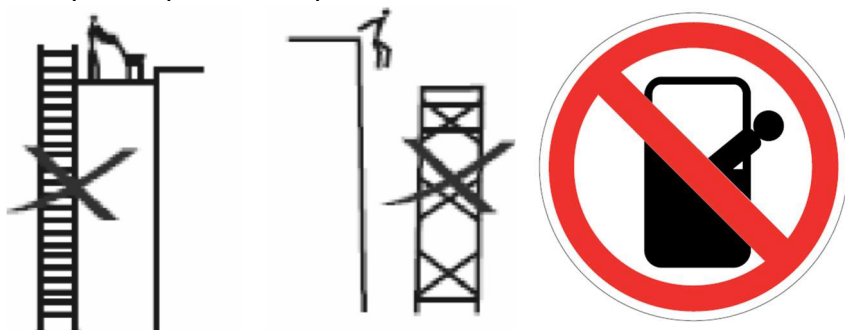
En cas de détérioration du marquage, il est impératif de contacter la société 3OB afin d'effectuer le remplacement de l'autocollant.

4.5 Points d'attention et mauvaises utilisations

- S'assurer que la mesure des diagonales de la base de la PTM donne un résultat identique pour assurer la perpendicularité du montage
- S'assurer du bon parallélisme du montage par rapport au mur
- La PTM doit être positionnée sur une surface plane et stable
- Ne pas dépasser les charges admissibles
- Interdire l'accès aux étages lorsque les pieds sont relevés (voir chapitre 4.5)
- Bien vérifier que la PTM est montée droite et non penchée
- Ne pas grimper ou se servir de la PTM comme échelle



- Ne pas bouger ou modifier la configuration de la PTM lorsqu'une personne ou du matériel est dessus
- Ne pas sauter de la PTM / Ne pas sauter sur la PTM
- Ne pas se pencher trop loin sur le côté de la PTM



- Ne pas modifier ou utiliser des accessoires pour augmenter la hauteur de la PTM
- Toujours vérifier qu'au moins deux types d'appuis assurent la stabilité de la PTM (stabilisateurs + extensions ou pieds + extensions)
- Ne pas utiliser le plancher de travail comme lieu de stockage

- N'autoriser qu'une seule personne sur la PTM
- Ne pas travailler à proximité de câbles électriques ou d'autres sources d'électricité
- Bien vérifier le goupillage et la fixation de tous les éléments
- Utilisation interdite du marteau pour assembler les éléments, tout doit rentrer à la main
- Interdiction de faire des montages différents de ceux préconisés dans la présente notice
- Au cas où les planchers supérieurs doivent être enlevés (cas rencontré lors de l'acheminement de matériaux à l'étage), les remettre aussitôt l'opération terminée
- La PTM ne peut être utilisée hors de son cadre d'utilisation
- Montage en 'U' interdit, seuls les montages en 'Z' et en 'T' sont autorisés

5 Echafaudages modulables 3OB

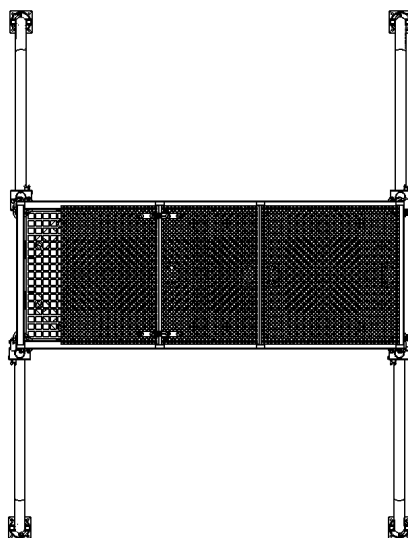
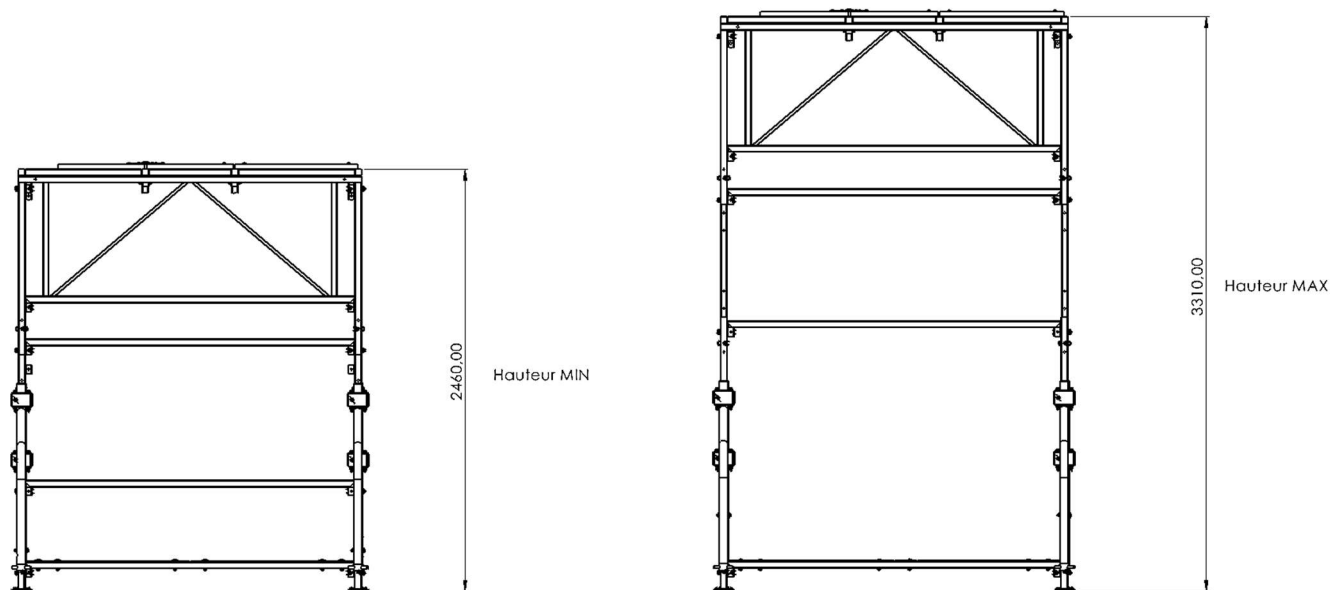
5.1 Description générale

La Protection de Trémie Modulaire (PTM) 3OB est un protecteur pour trémie à hauteur, largeur et forme réglable, permettant le travail au sol et sur paroi en alternant les différents systèmes d'appui.

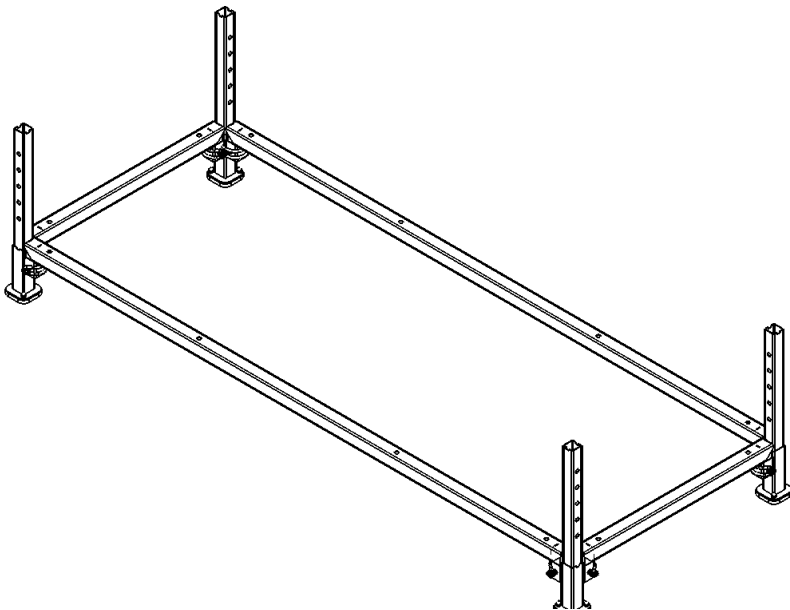


**Les plateformes sont prévues pour accepter une charge de 200 kg / m².
Aucune surcharge d'exploitation ne peut être tolérée.**

RAPPEL : Le ou les monteurs de la PTM doivent être formés aux risques liés à la manutention de ce type d'équipement et avoir suivi la formation au montage de la PTM.



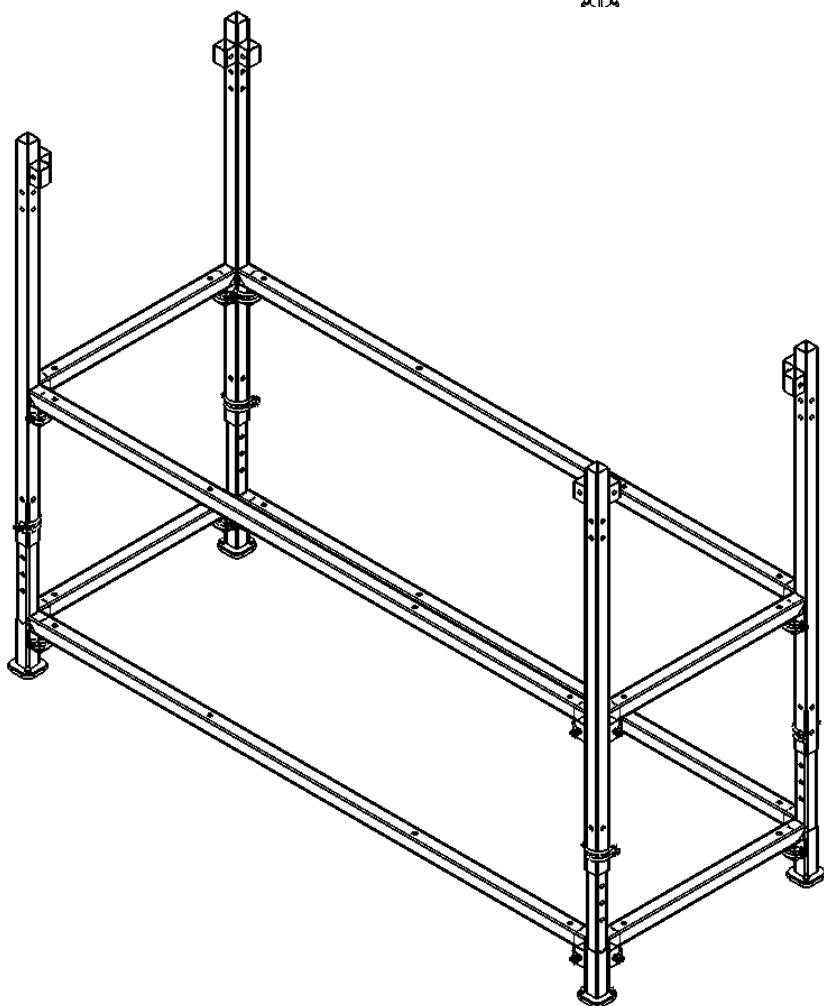
5.2 Etapes de montage de la base (cf. plans en annexe)



Etape 1 :

Monter les quatre pieds.

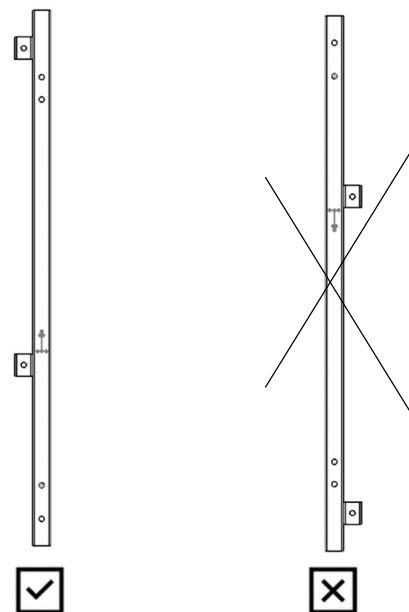
Les relier avec les traverses et goupiller.

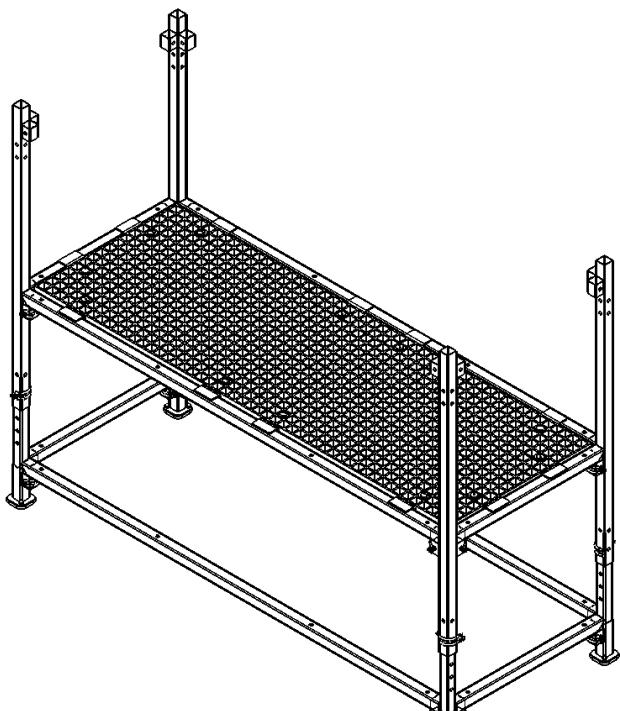


Etape 2 :

Installer les quatre premiers montants le plus haut possible sur les pieds. Les relier avec les traverses sur la fixation médiane et goupiller

Note : Attention à l'orientation de ces montants. Il faudra veiller à les orienter de façon à pouvoir fixer les traverses vers le milieu et le haut des montants.



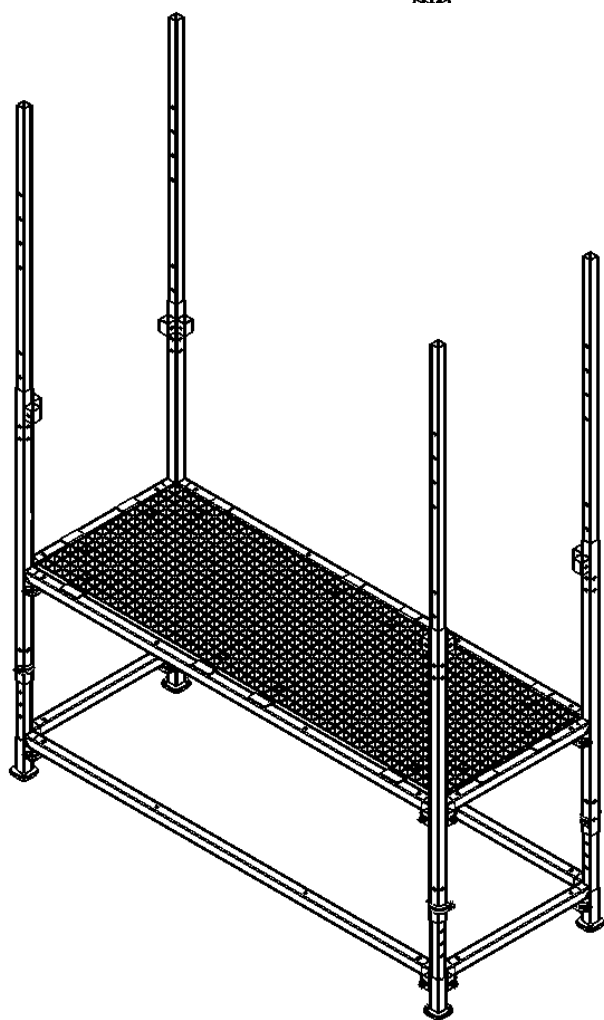


Etape 3 :

Installer le plancher sur les traverses hautes.
A ce niveau, on peut utiliser le plancher pour monter les éléments suivants.



Ne pas monter le plancher à un niveau supérieur. Au-delà de 1m le travail en hauteur nécessite des équipements de protection spécifique.

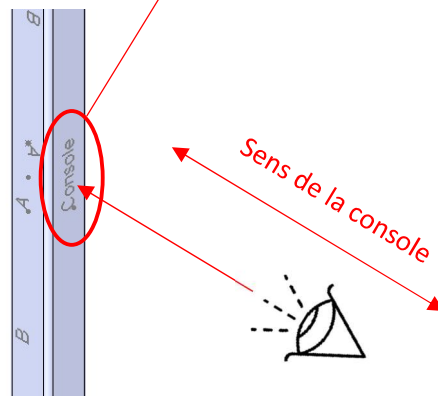
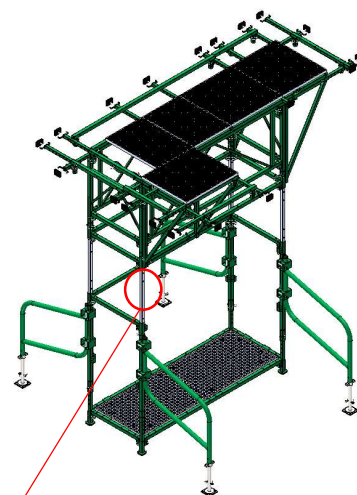


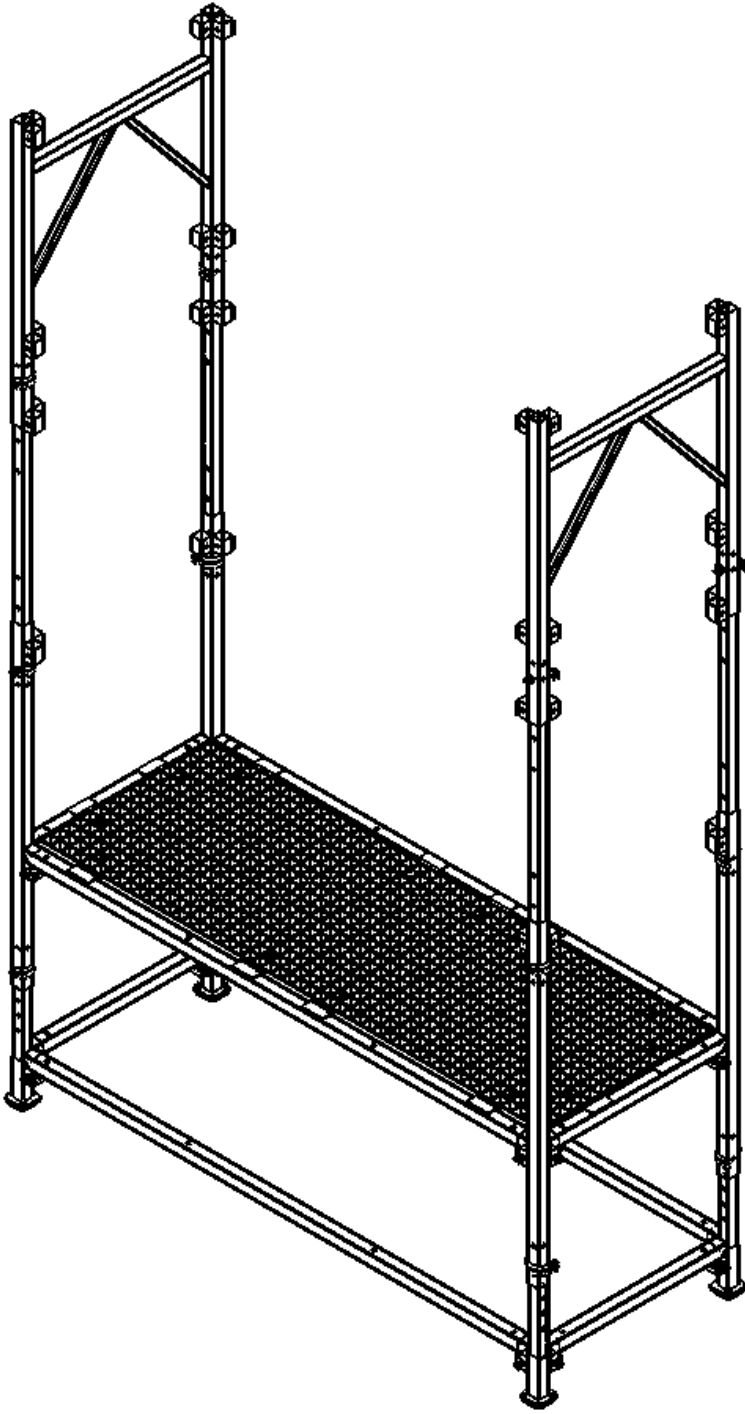
Etape 4 :

Installer les tubes réglables à la position souhaitée puis goupiller



Attention dans le cas d'une console : le montant mâle proche de la console doit être orienté comme ceci :





Etape 5 :

Installer les deux montants latéraux sur les tubes réglables à la position souhaitée puis goupiller.

Risque de pincement si le montant est lâché en hauteur sans être goupillé.

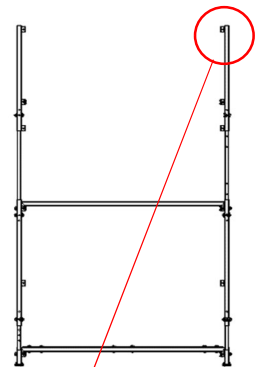


Note : Tous les éléments latéraux peuvent être prémonté au sol. Ainsi, les tubes de l'étape 3 seront déjà équipés de ces montants au moment de leur insertion dans les montants de l'étape 2.

Réglage en hauteur

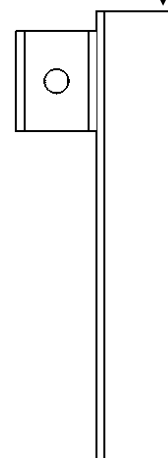


Prendre en compte une valeur de 110mm avec la hauteur finie (plancher étage).

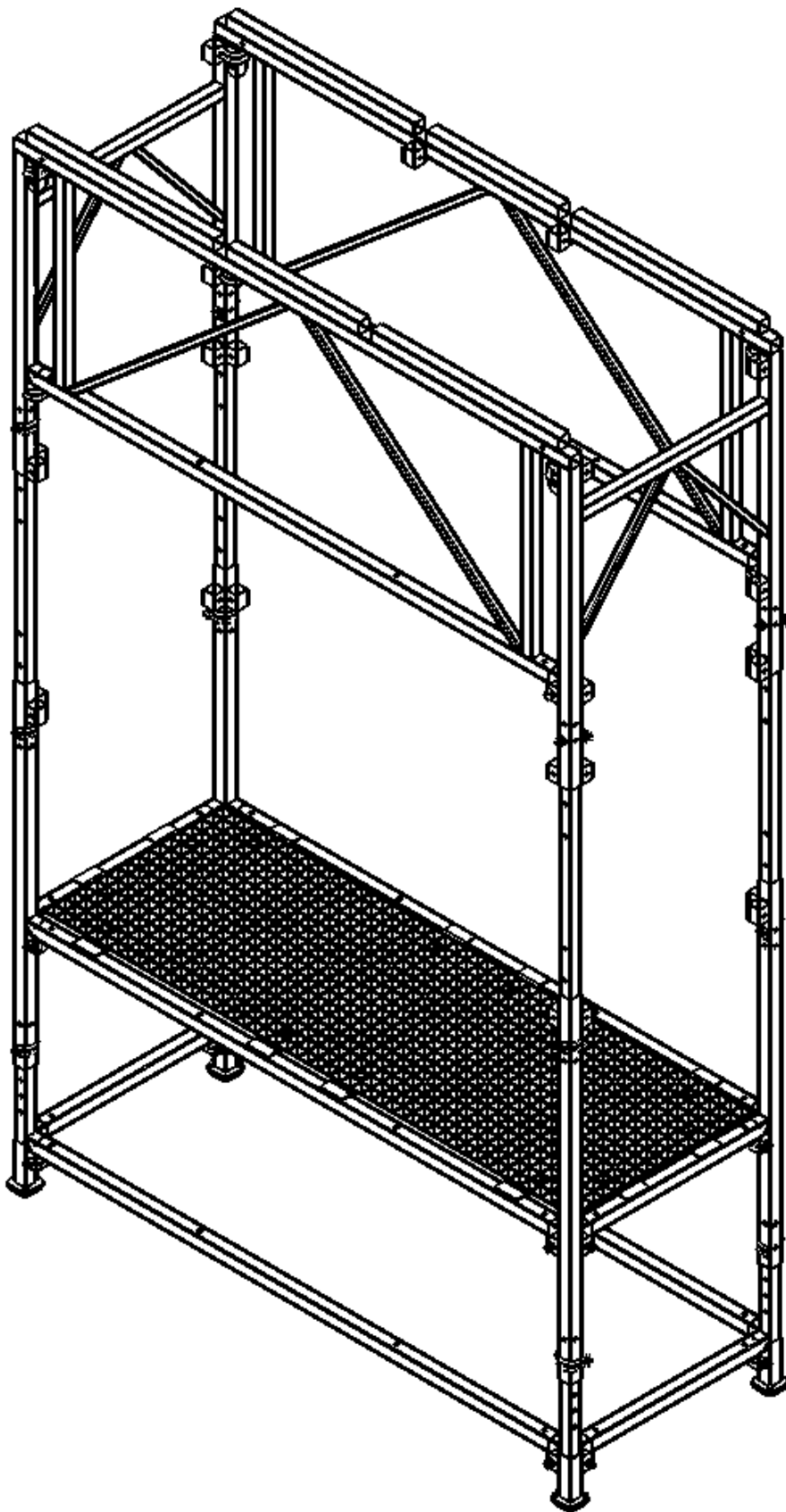


Hauteur plancher étage

110mm

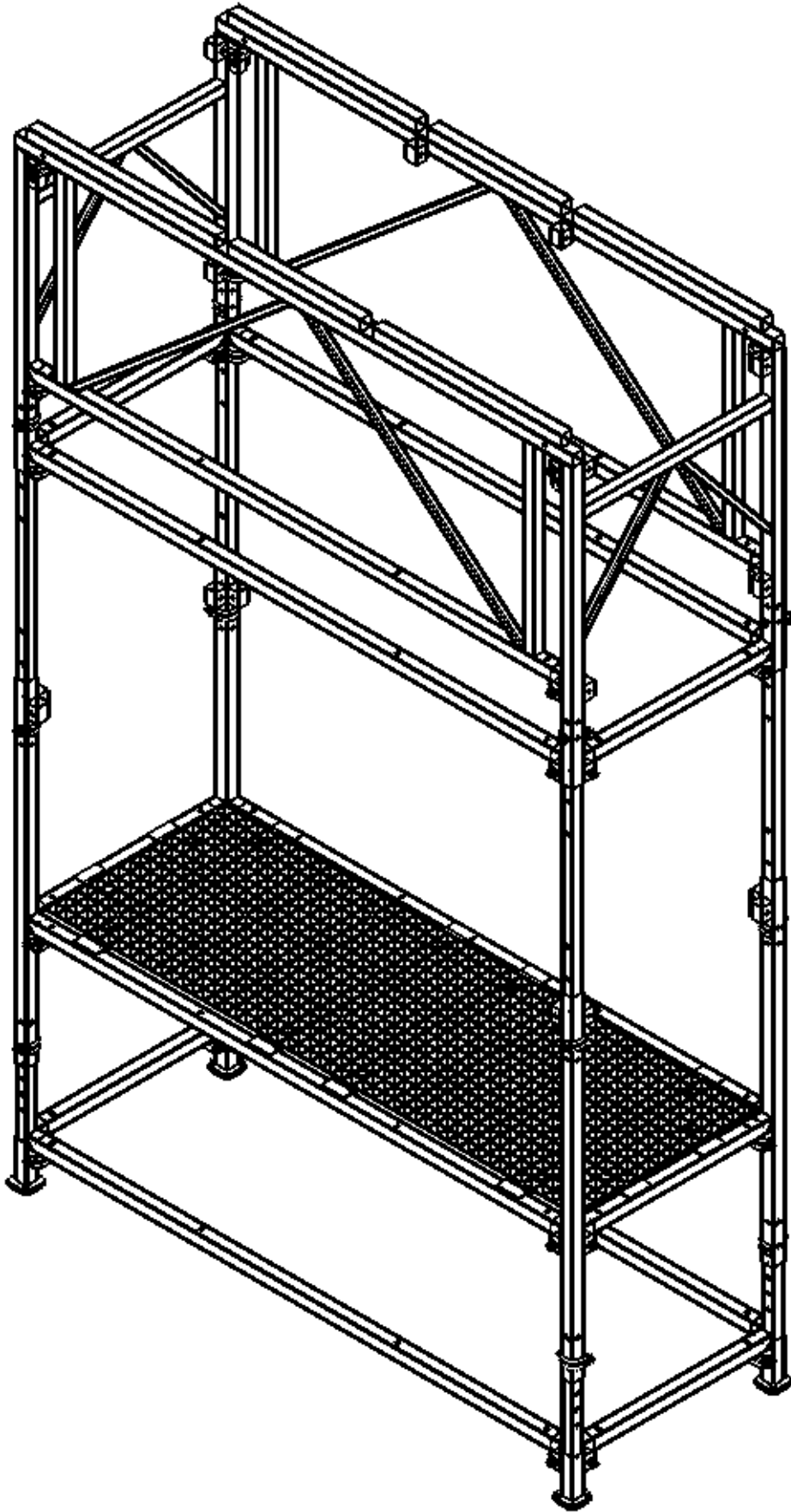


Hauteur montant latéral

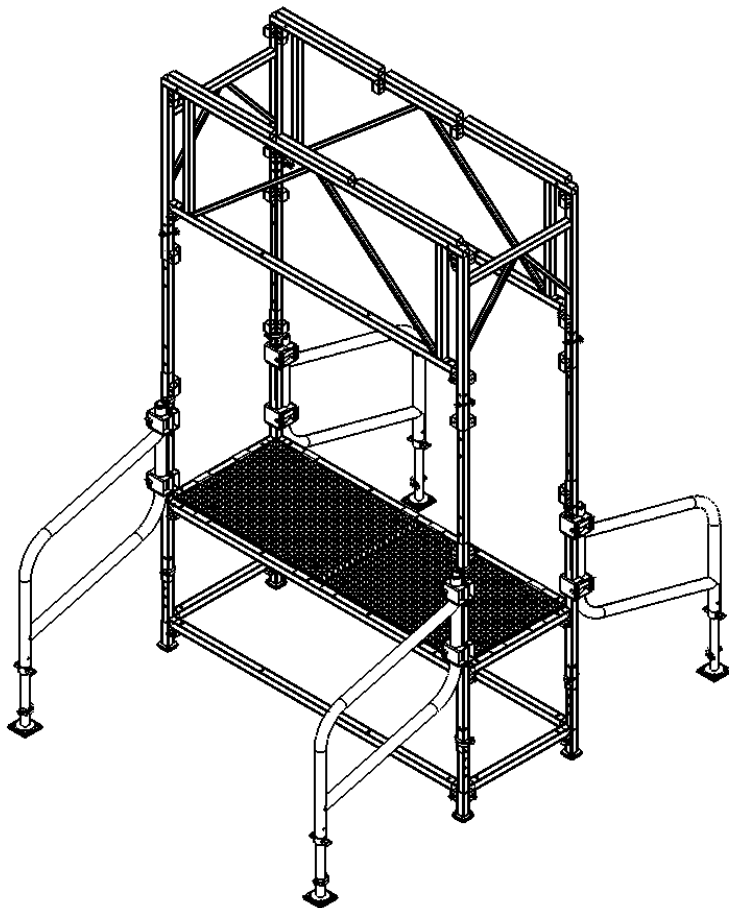


Etape 6 :

Installer les deux grands ensembles latéraux, goupiller.



Etape 7 :
Installer les traverses hautes.



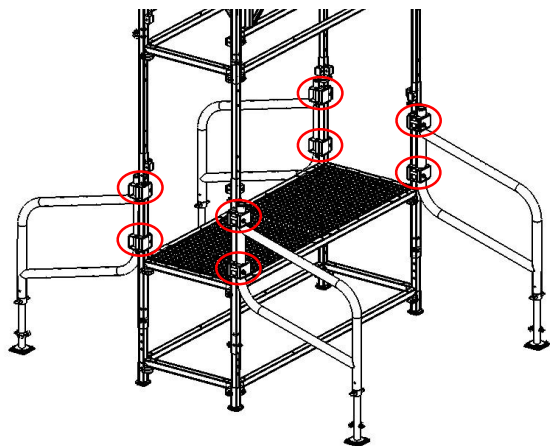
Etape 8 :

Installer les stabilisateurs (voir étape 8.1 pour le montage en détails)

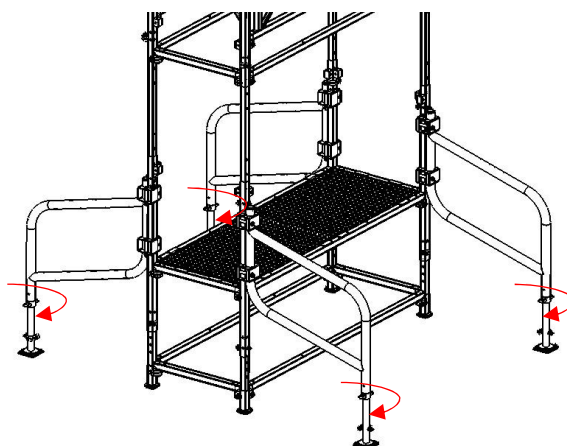
Si les éléments de la PTM forcent lors de l'assemblage, jouer sur les stabilisateurs

Etape 8.1 : réglage stabilisateurs

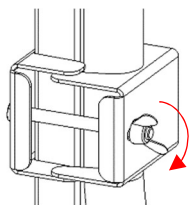
1 - Placer les mors sur les montants, serrer manuellement.



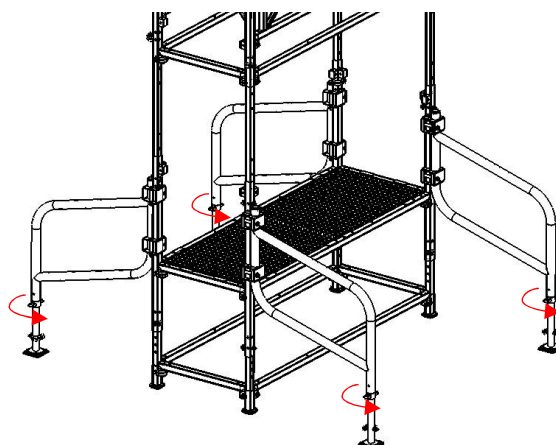
2 - Desserrer les pieds et les remonter



3 - Resserrer fermement les mors

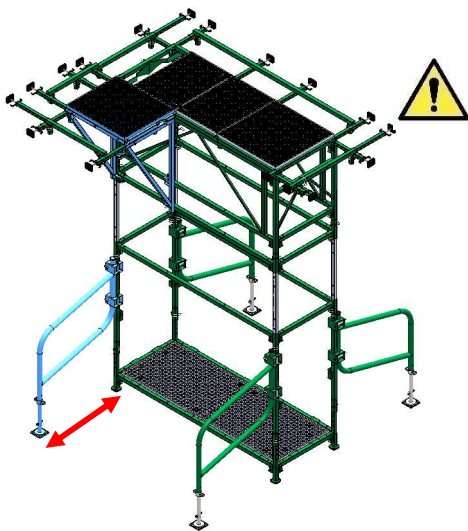
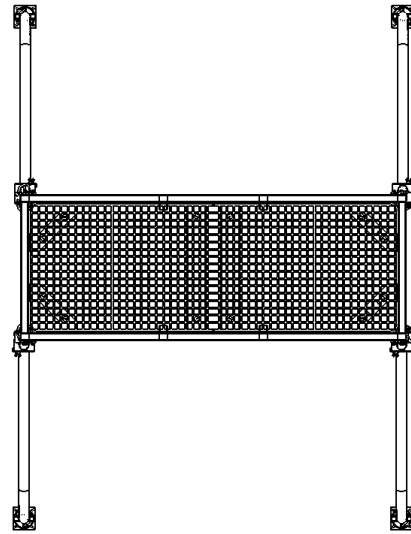
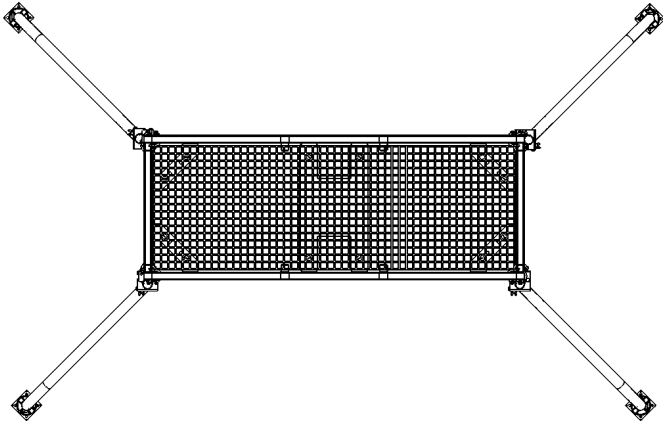


4 - Redescendre les pieds et serrer fermement

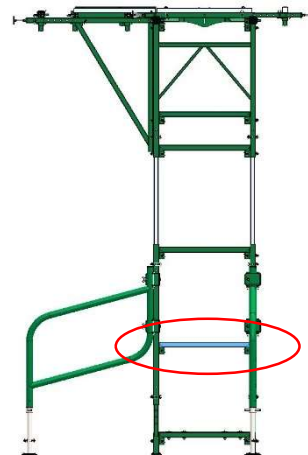


En cas de montage d'une ou plusieurs consoles en latéral, le stabilisateur situé sous la console doit être aligné à celle-ci.

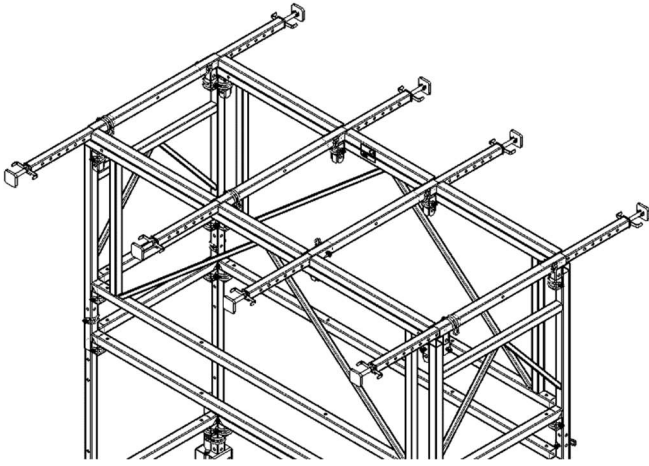
Sinon si possible, il est impératif de monter les stabilisateurs à 45° en vue de dessus ou à 90°.



En cas de console en montage latéral, le stabilisateur placé directement dessous celle-ci doit obligatoirement être monté parallèlement à celle-ci.



En cas de console en montage latéral, une traverse courte supplémentaire doit être montée impérativement côté console.



Etape 9 :

Installer les quatre ensembles fourreau extension en position rentrée et goupiller.

Les extensions pourront être sorties ensuite pour stabiliser l'ensemble contre les parois.

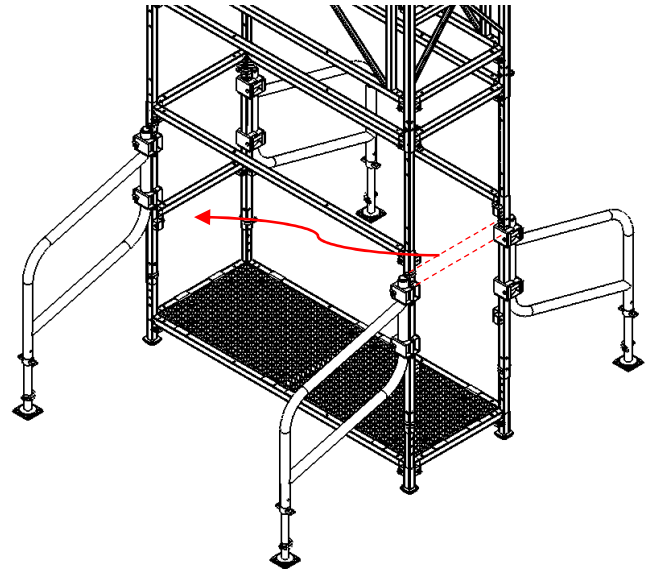
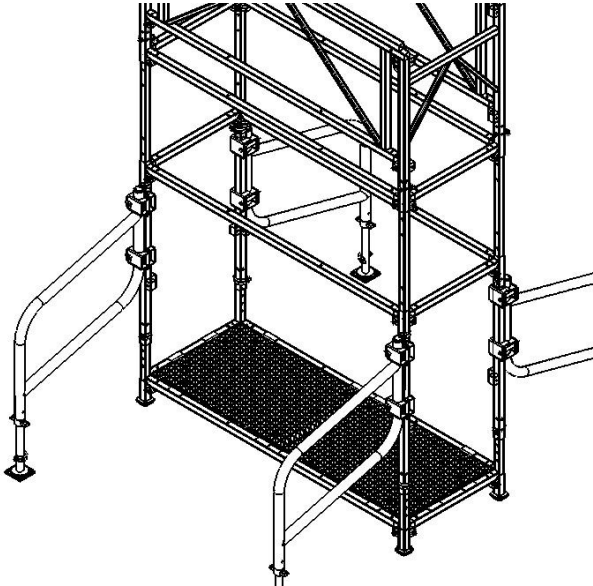
A partir de cette étape, à minima les deux extensions aux extrémités de la PTM doivent être serrées aux deux faces de la trémie :

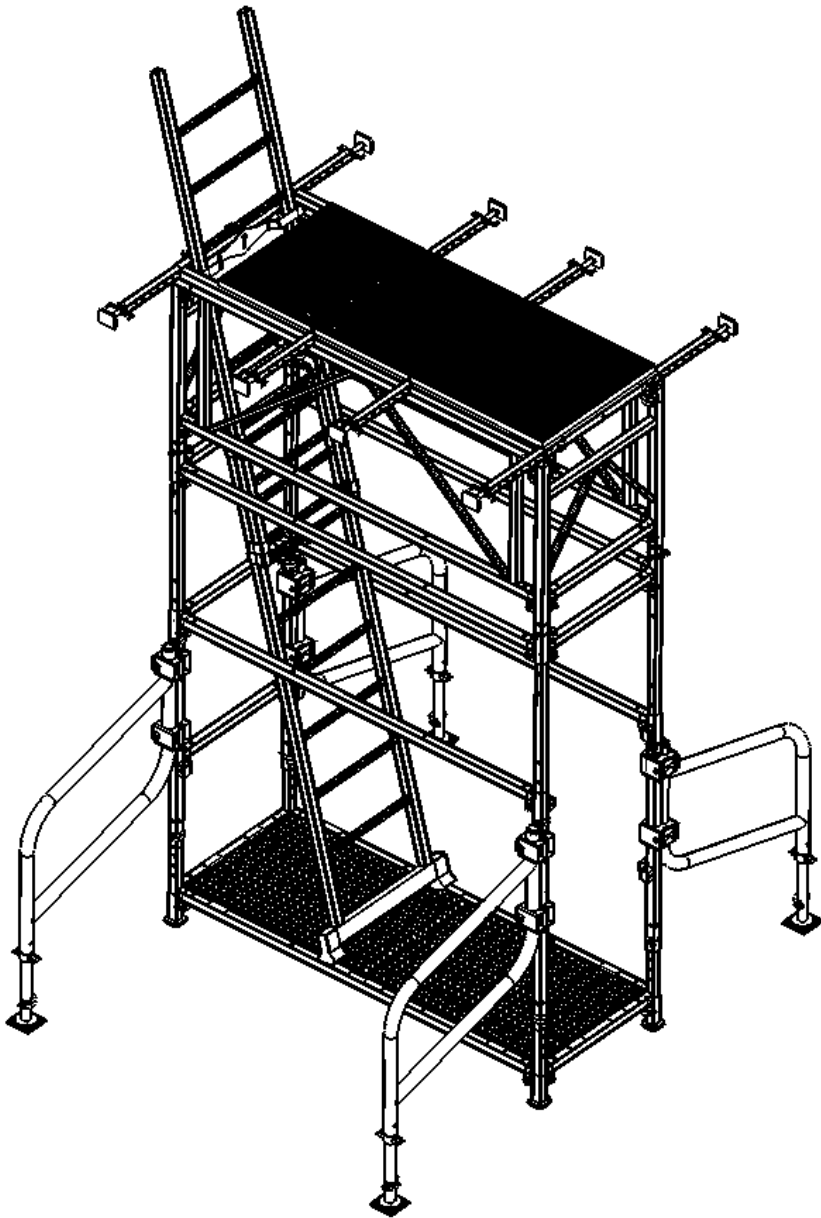


Position et nombre de stabilisateurs hauts : voir chapitre 5.6.1

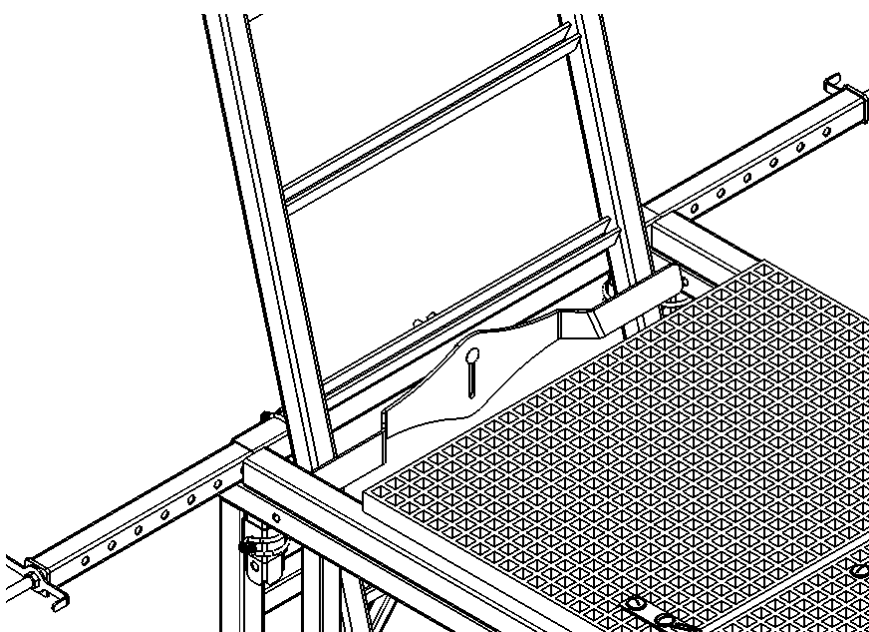
Etape 10 :

Redescendre le plancher au plus bas et remonter les traverses dans les fourreaux juste au-dessus, goupiller. (La traverse du côté de l'accès peut-être définitivement démontée et mise en réserve sur le côté opposé).





Etape 11 :
Installer l'échelle et les planchers,
goupiller.



Etape 12 :
Installer le dispositif de fixation de
l'échelle.

Rappels pour l'installation et l'utilisation d'une échelle à coulisse :

- Placer la base de l'échelle sur une surface plane et solide.
- Dresser l'échelle de manière à ce que la section avant soit au-dessus de l'autre. La section arrière doit donc faire face au mur ou à la surface d'appui.
- Placer le pied de l'échelle à une distance horizontale de son point d'appui équivalant à 1/4 de la longueur utile de l'échelle. L'échelle sera donc à un angle de 75 degrés par rapport au sol.
- Bloquer ou attacher le bas de l'échelle pour éviter tout mouvement.
- Si la surface de travail est surélevée, s'assurer que l'échelle dépasse d'au moins 1 mètre au-dessus de la surface à atteindre. Attacher le haut de l'échelle aux points d'appui, à partir des montants ou non des barreaux.



A FAIRE :

- Se tenir au sol pour dresser et abaisser l'échelle. S'assurer que les crochets de verrouillage sont bien en place avant de monter à l'échelle.
- Grimper à l'échelle en lui faisant face.



- Tenir l'échelle des deux mains pendant l'ascension, et d'une main pendant l'intervention éventuelle.
- Utiliser un étrier ou un porte-outil pour y placer les outils et les seaux.
- Maintenir son poids centré entre les montants.
- Si l'échelle se trouve devant une porte, s'assurer que la porte est verrouillée ou bloquée.
- Appuyer le haut de l'échelle contre une surface solide, jamais contre une gouttière.
- S'assurer que les échelles à coulisse longue (plus de 18 barreaux) présentent au moins 3 barreaux superposés.
- Déplacer l'échelle pour éviter un étirement excessif, et la fixer à nouveau correctement, même si cela peut se révéler contraignant.
- Porter des chaussures ou des bottes plates et solides, avec des semelles propres et sèches.
- Lors de l'utilisation d'un escabeau, le placer face à la zone d'intervention.
- Choisir une échelle ou un escabeau dont la

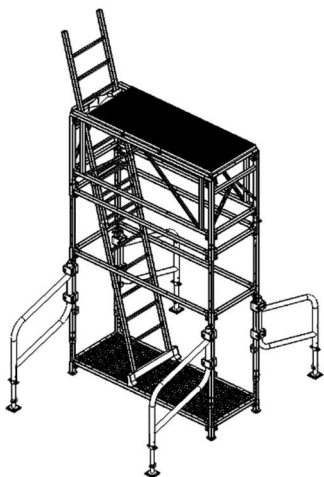
hauteur est appropriée pour l'intervention.

- Consulter les directives de fixation fournies par le fabricant.

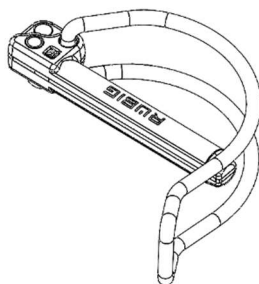
NE PAS FAIRE :

- Utiliser une échelle en guise d'échafaudage.
- Transporter des objets pendant l'ascension (au lieu d'utiliser une ceinture à outils ou hisser le matériel au moyen d'une corde).
- Utiliser les deux marches supérieures d'un escabeau ou les quatre barreaux supérieurs d'une échelle.
- Autoriser deux personnes sur l'échelle en même temps.
- Se pencher trop loin sur le côté de l'échelle.
- Travailler à proximité de câbles électriques ou d'autres sources d'électricité, en particulier sur une échelle métallique.
- Placer une échelle sur un carton, un fût, un parpaing, etc. pour gagner de la hauteur.

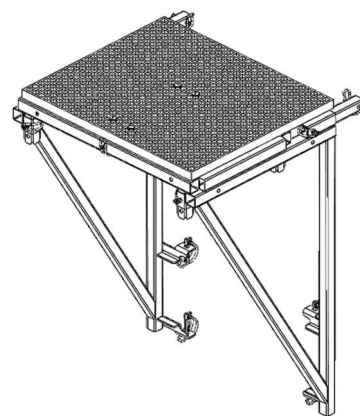
5.3 Eléments des PTM



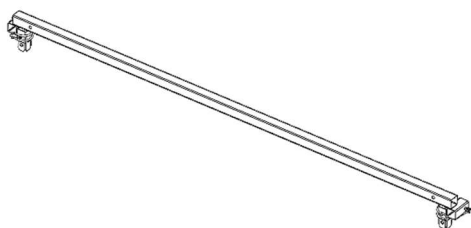
Montage de base



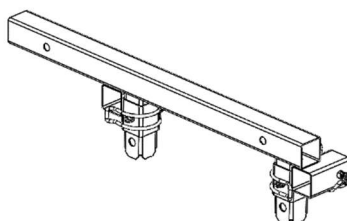
Goupille



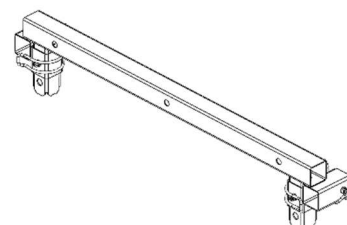
Console



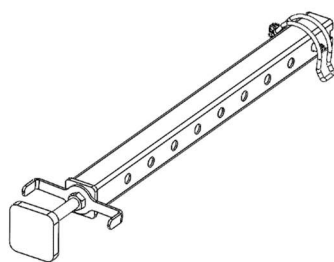
Traverse d'obturation
2000



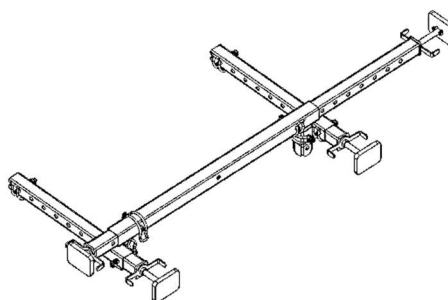
Traverse d'obturation
605



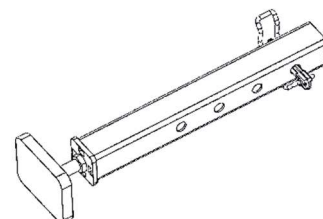
Fourreau/Traverse
d'obturation 760



Extension



Ensemble fourreau
extensions

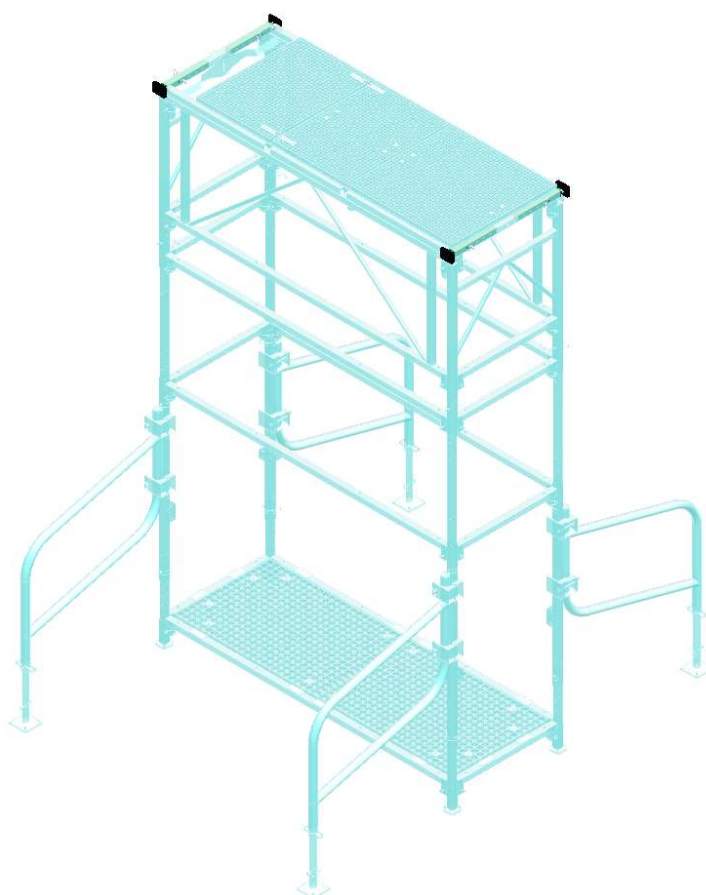
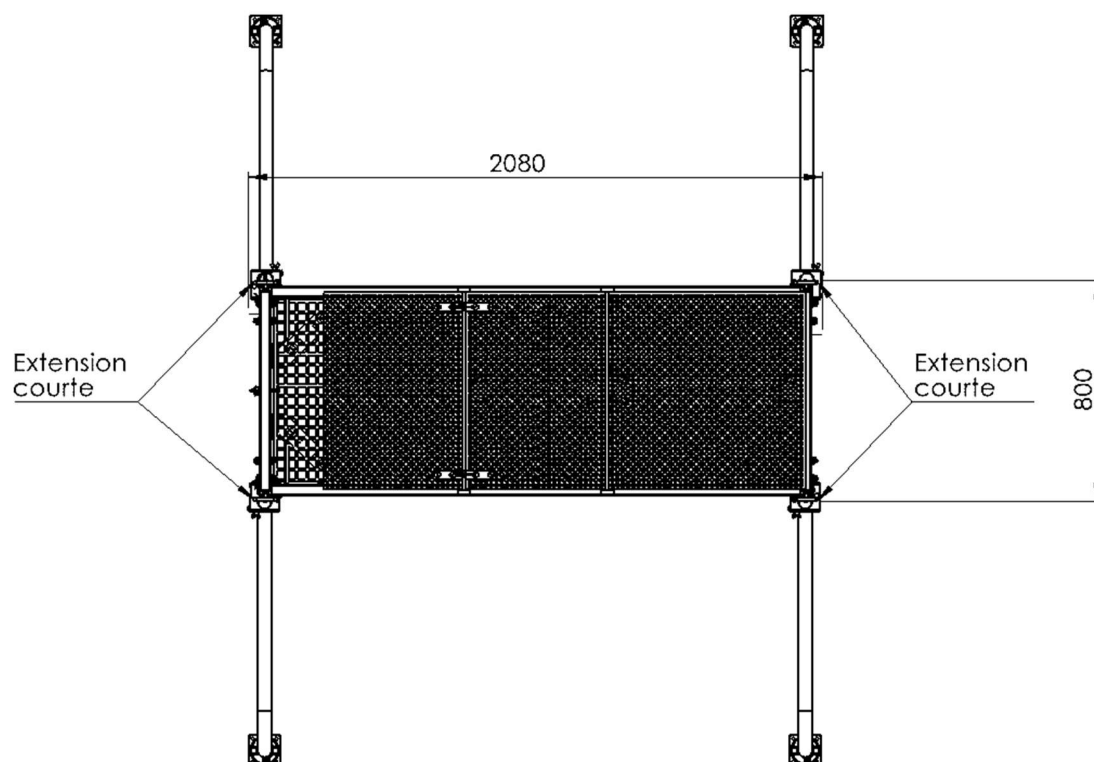


Extension courte

Pour plus de détails, se référer aux annexes traitant des plans d'ensemble et plans de détail.

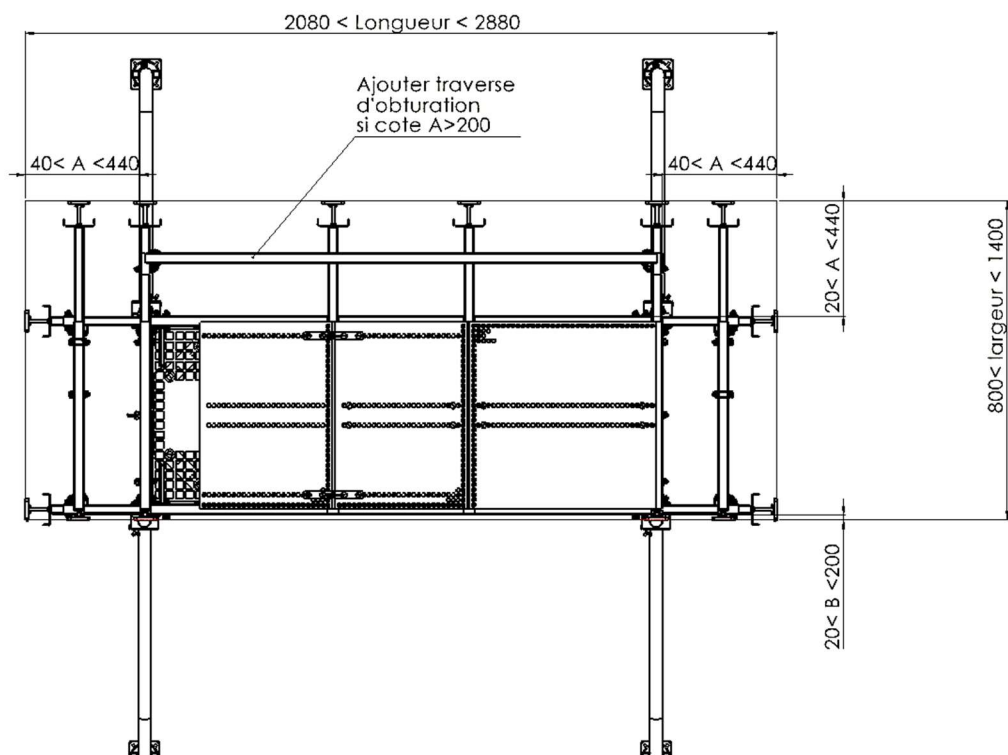
5.4 Principales configurations possibles

Montage de base seul. Dimensions minimales : Longueur 2080 x Largeur 800.
(4 extensions courtes).



NOTE : Pour des longueurs > 4 m, deux montages base seront nécessaires et/ou largeur >1600

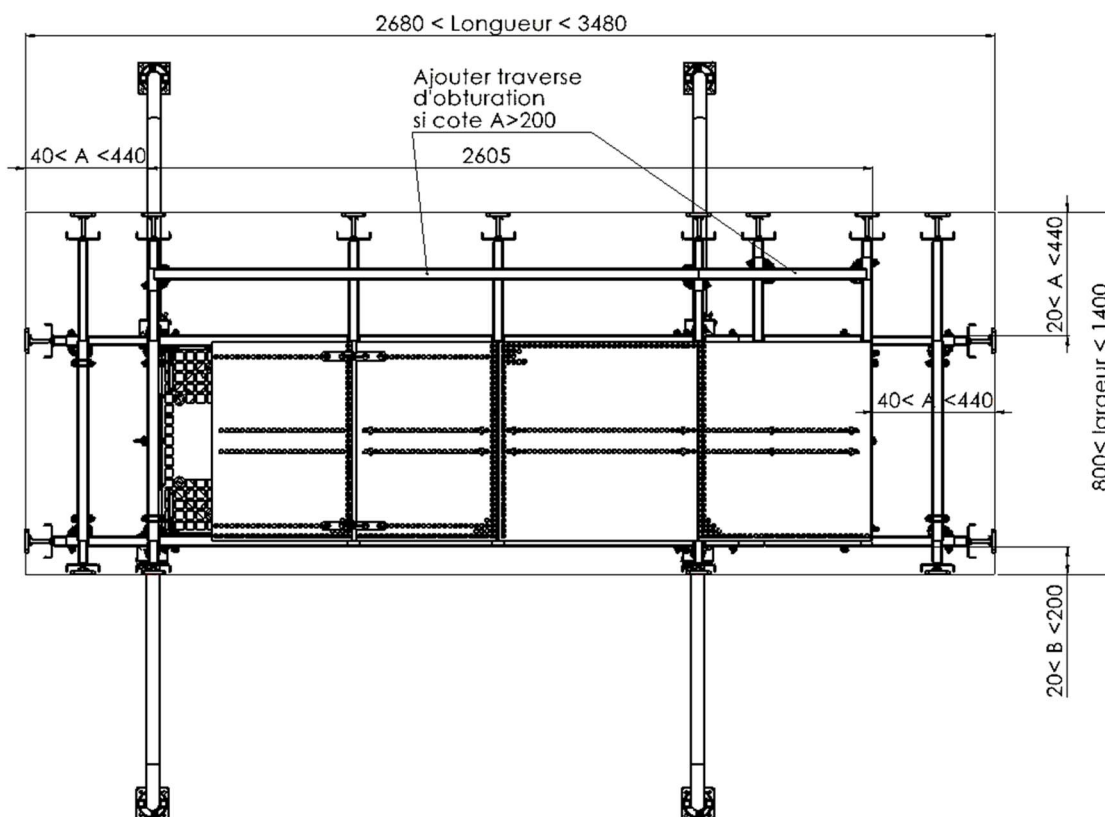
Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux :



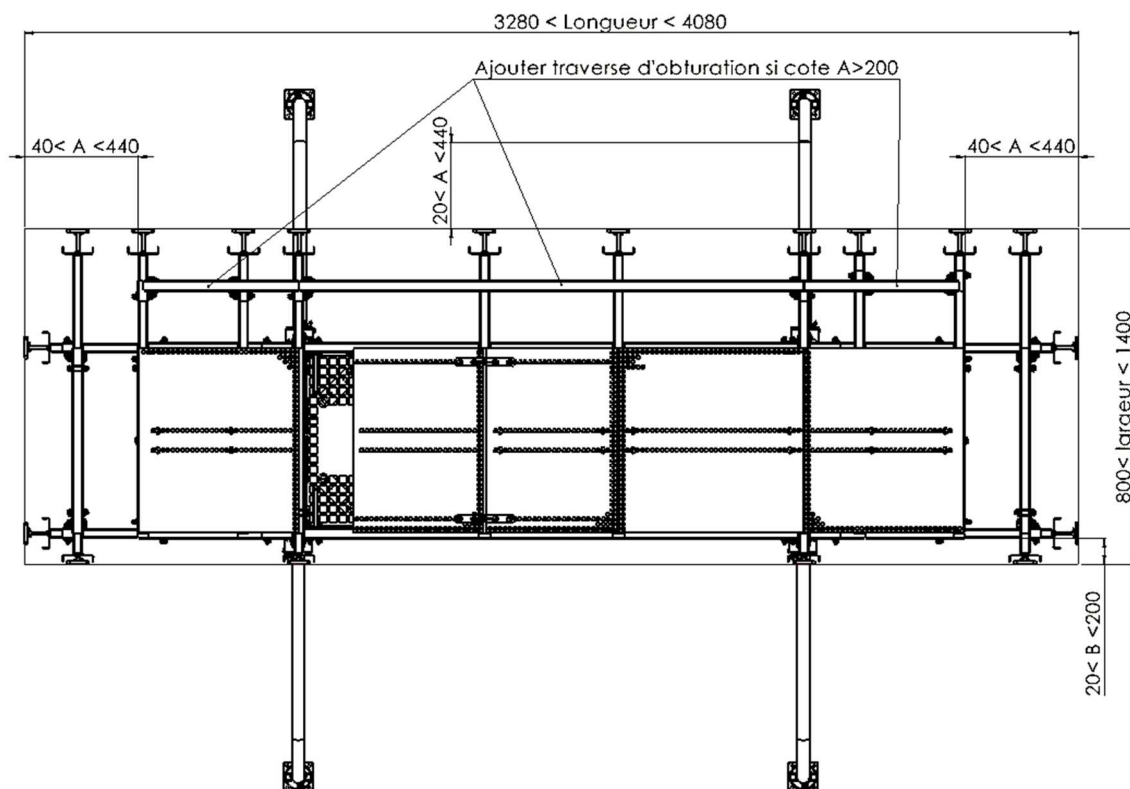
Les extensions pourront être mises en place en même temps que l'étape 7 du montage de la base

D'une manière générale, les extensions servant à stabiliser l'ensemble en position haute seront à installer en position fermée, pour ensuite être sorties jusqu'à la paroi concernée

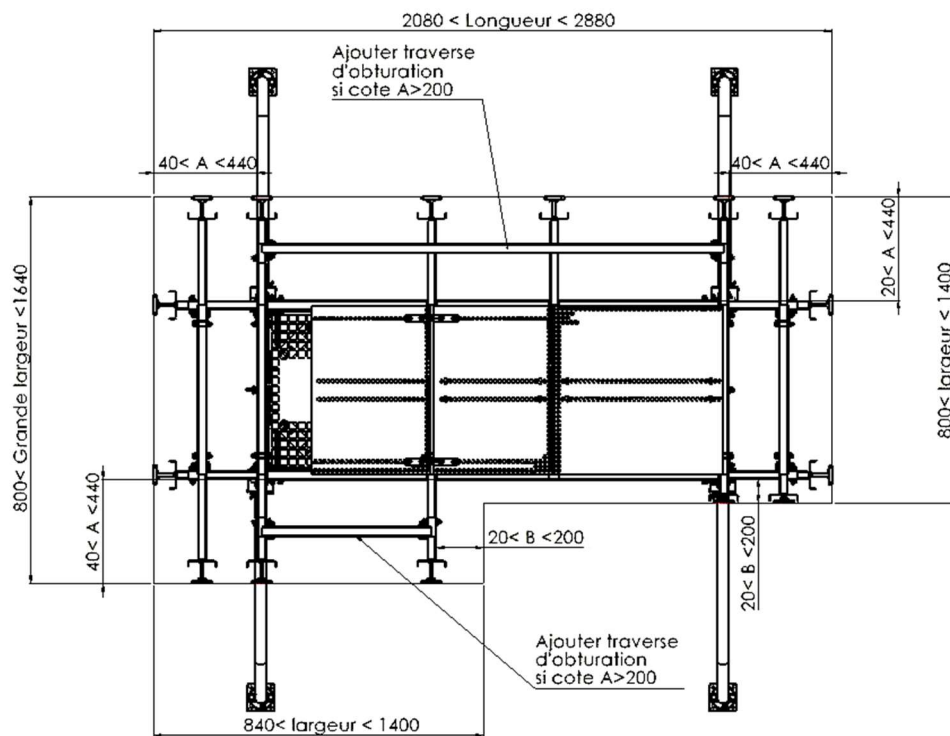
Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 1 console longitudinale :



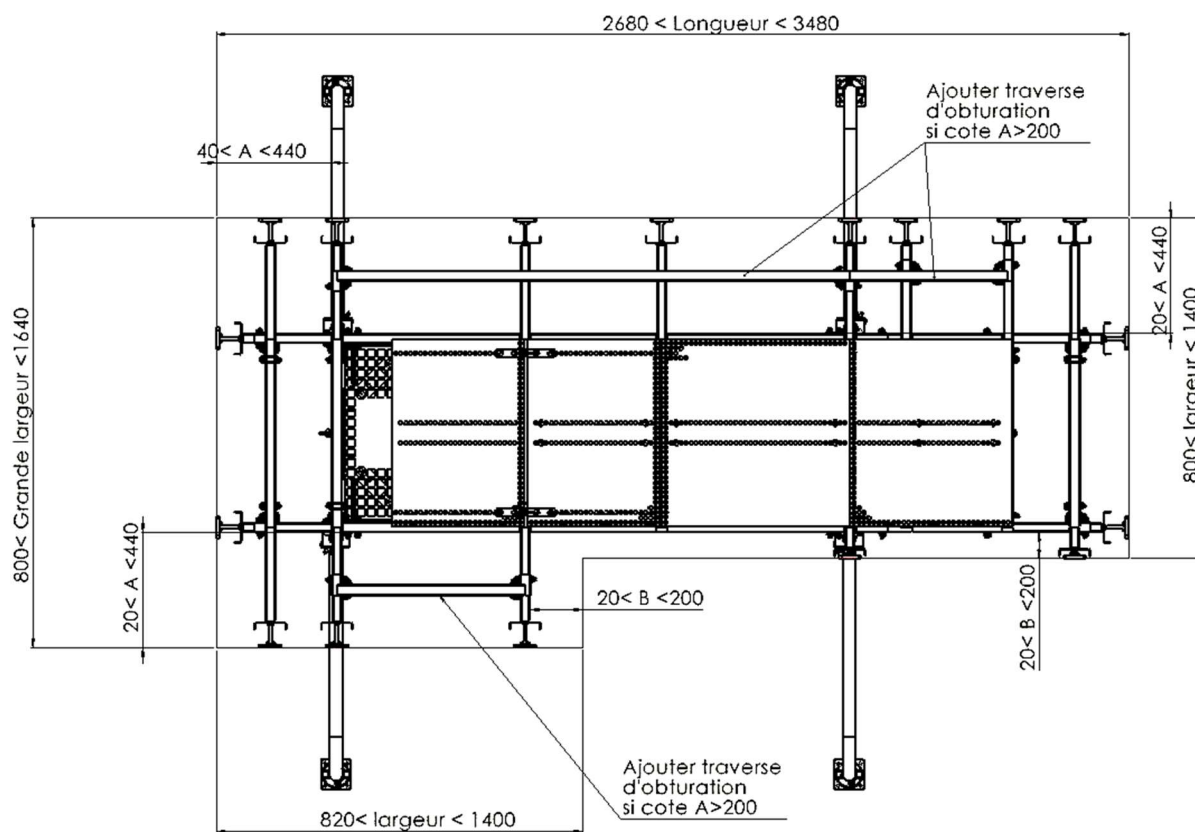
Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 2 consoles longitudinales :



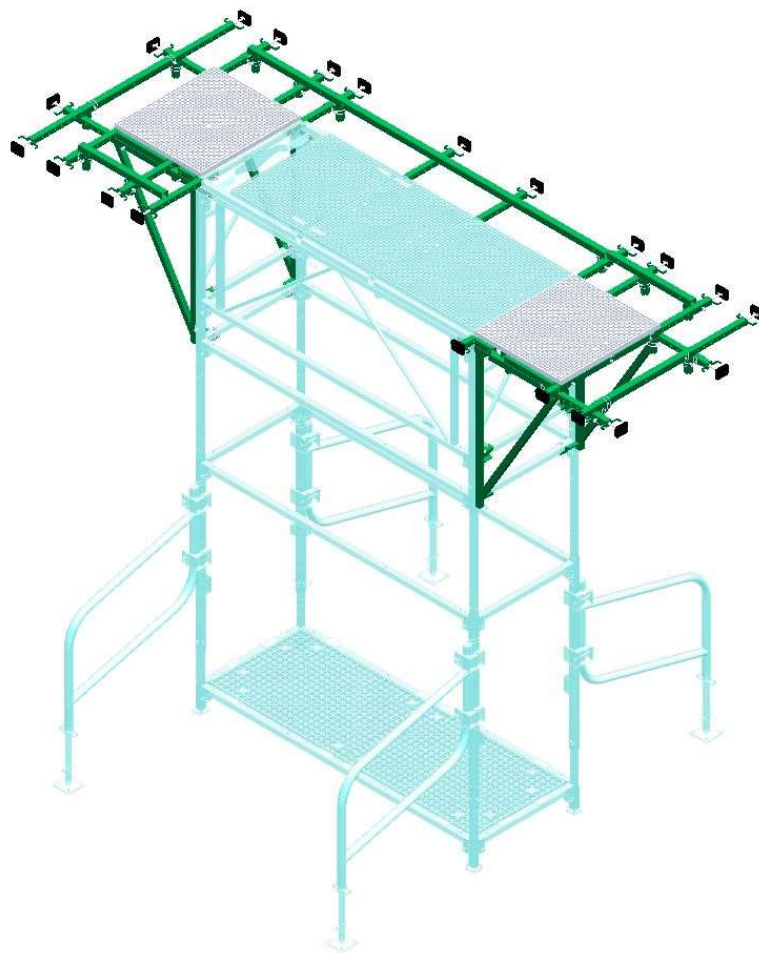
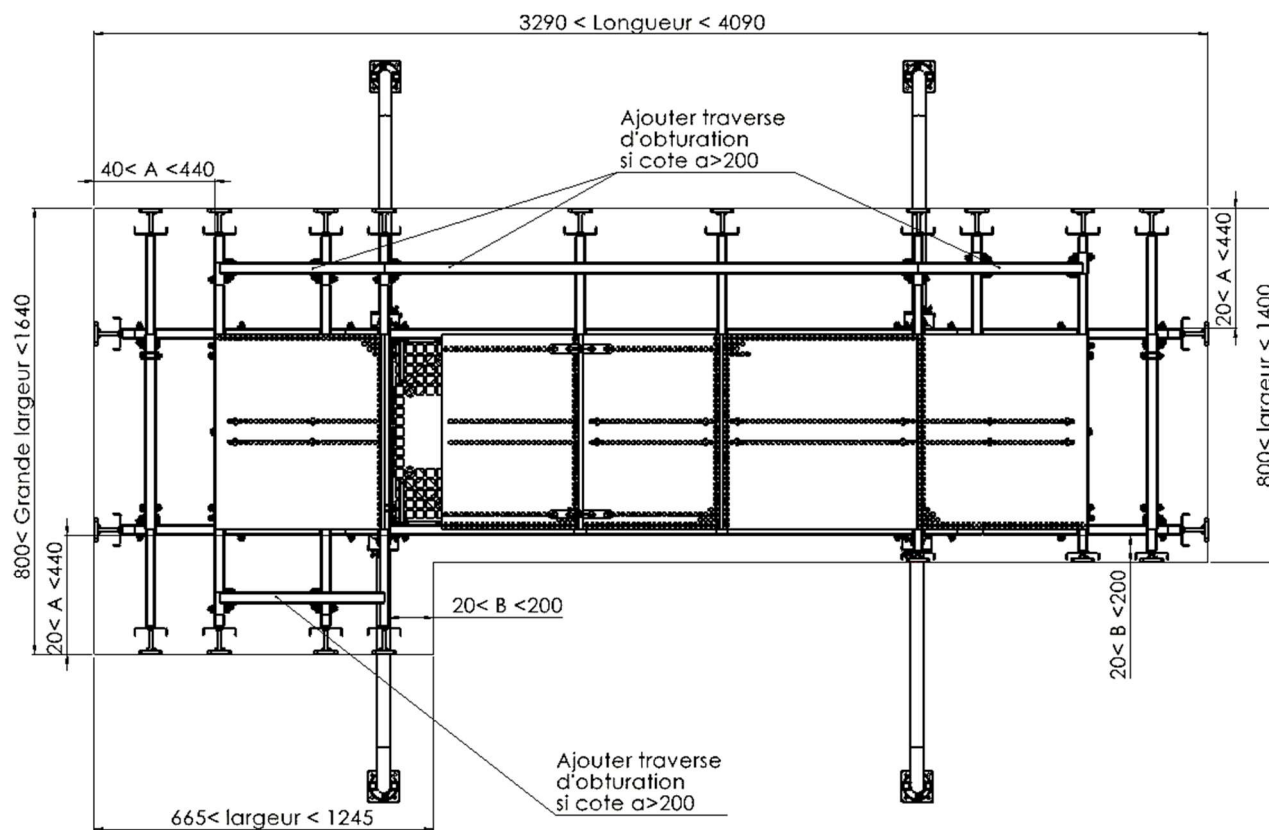
Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 1 ensemble fourreau extension latéral :



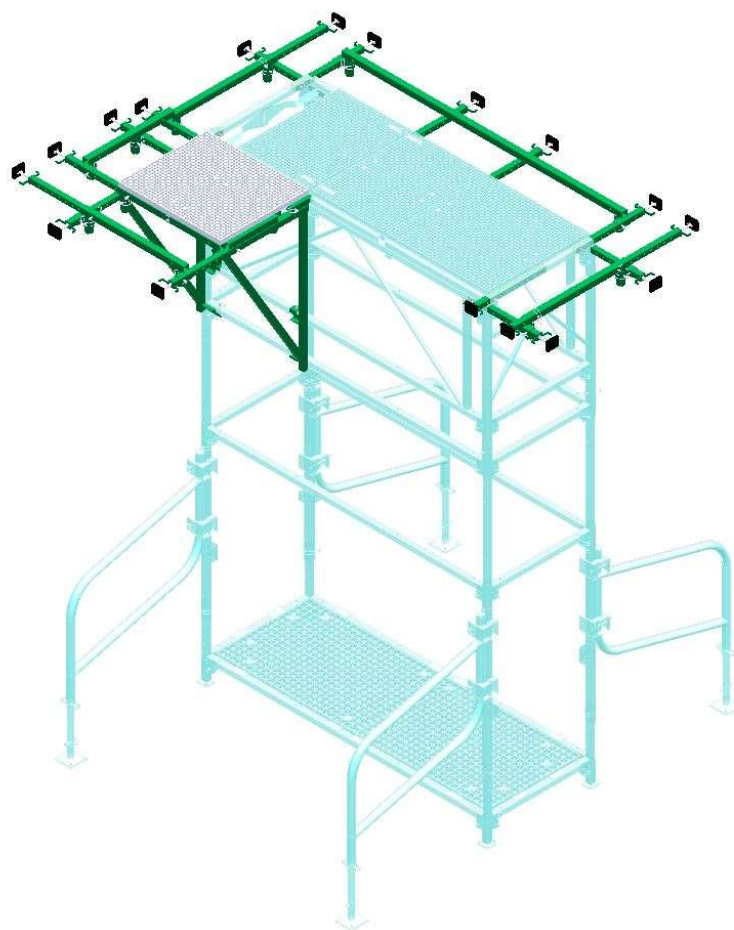
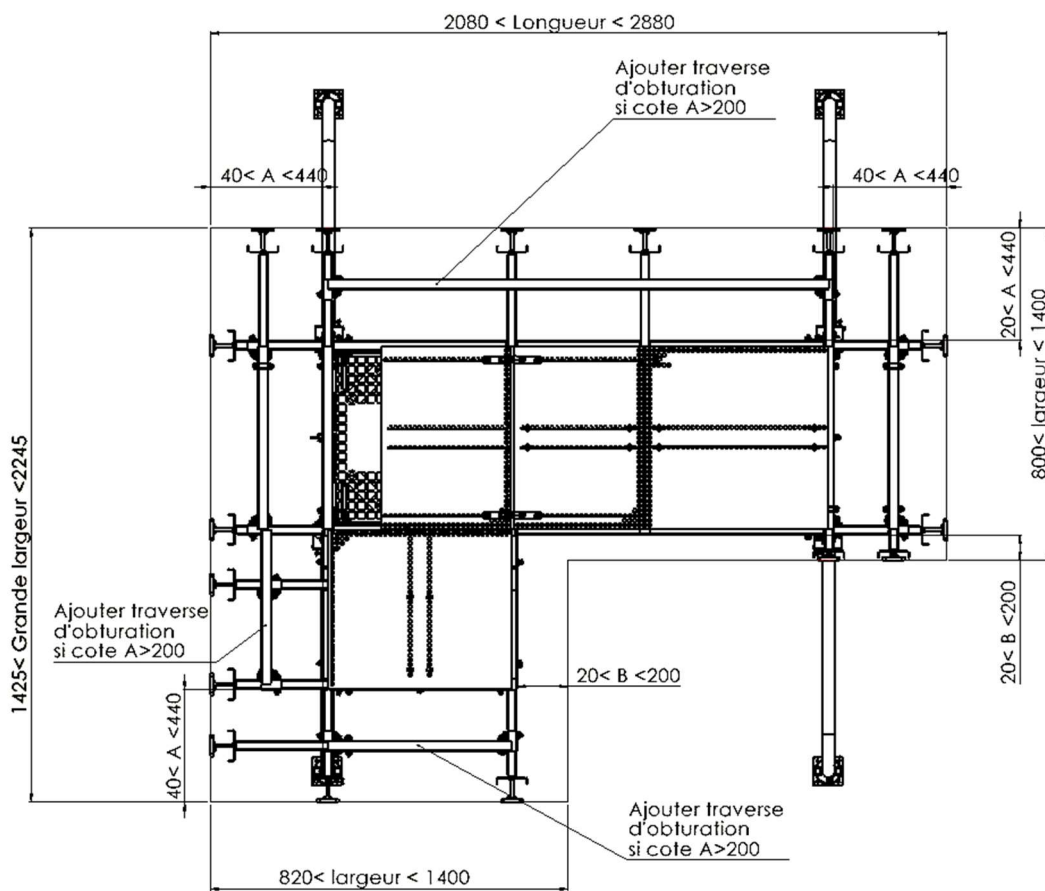
Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 1 ensemble fourreau extension latéral + 1 console longitudinale :



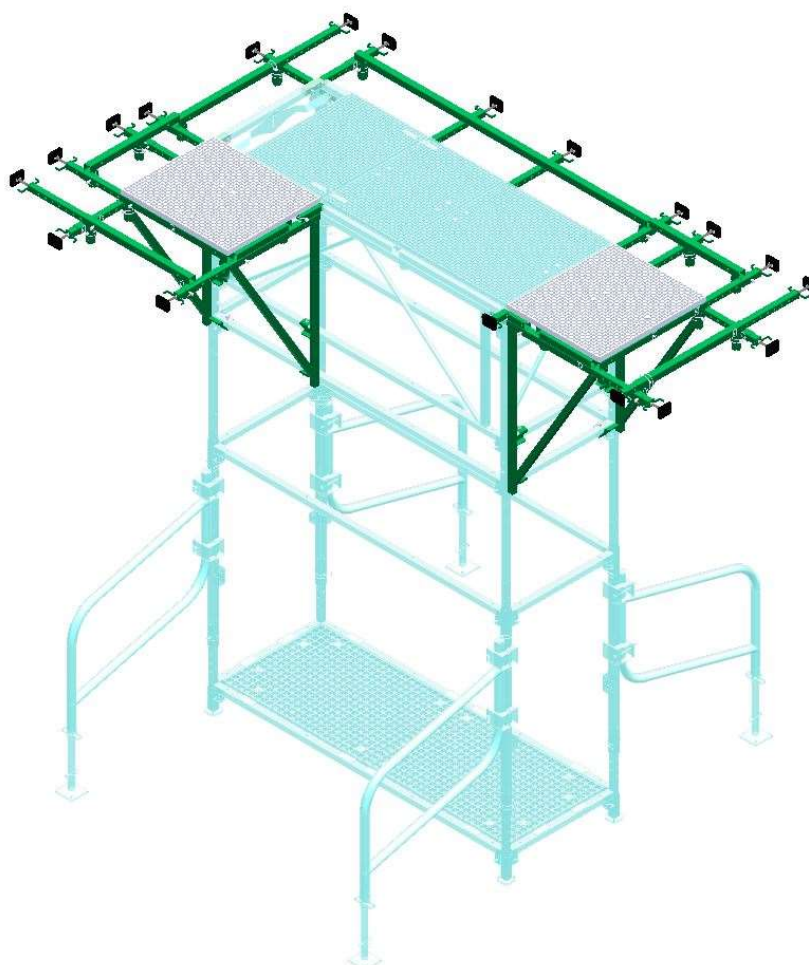
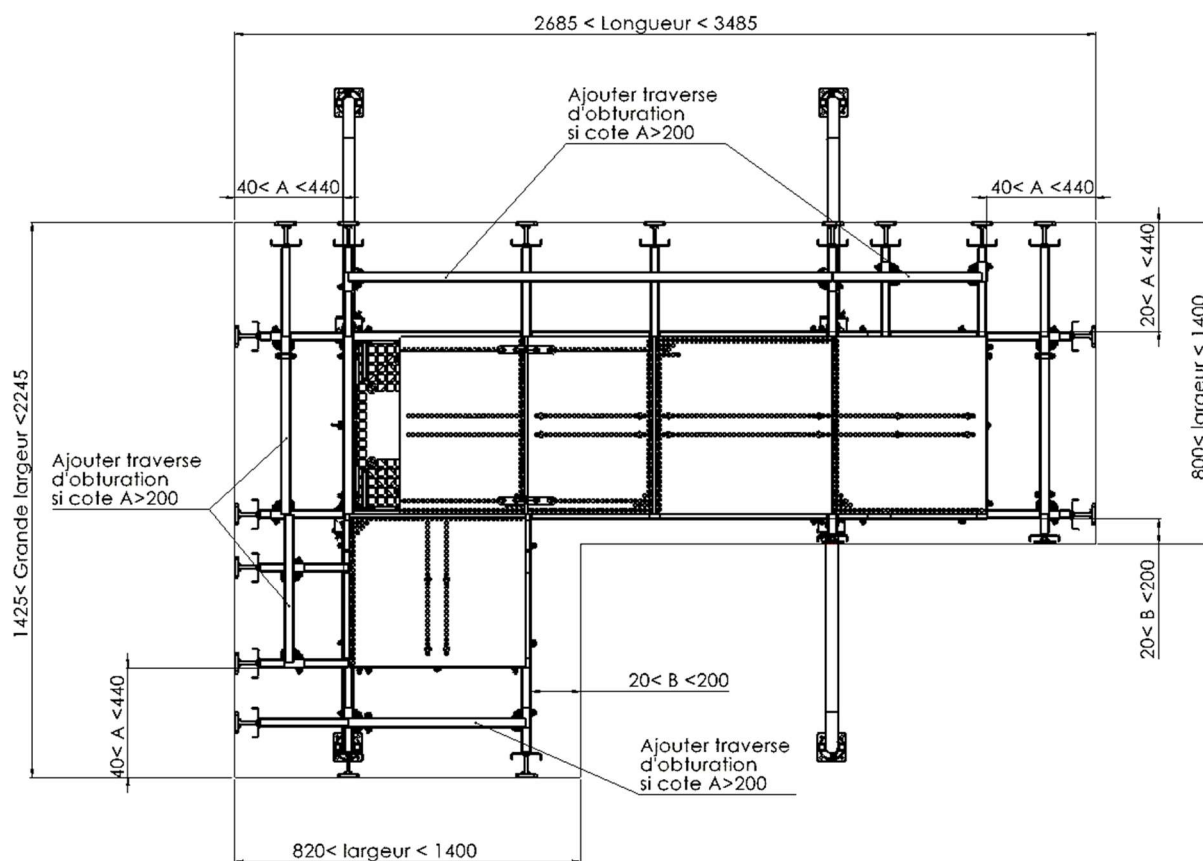
**Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 1 ensemble fourreau extension latéral
+ 2 consoles longitudinales :**



Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 1 ensemble fourreau extension latéral + 1 console latérale :



Montage base + 2 ensembles fourreau extensions longitudinaux + 1 console longitudinale + 1 ensemble fourreau extension latéral + 1 console latérale :



5.5 Travail au sol

Pour un travail au sol, type carrelage, l'accès à l'étage doit être condamné.

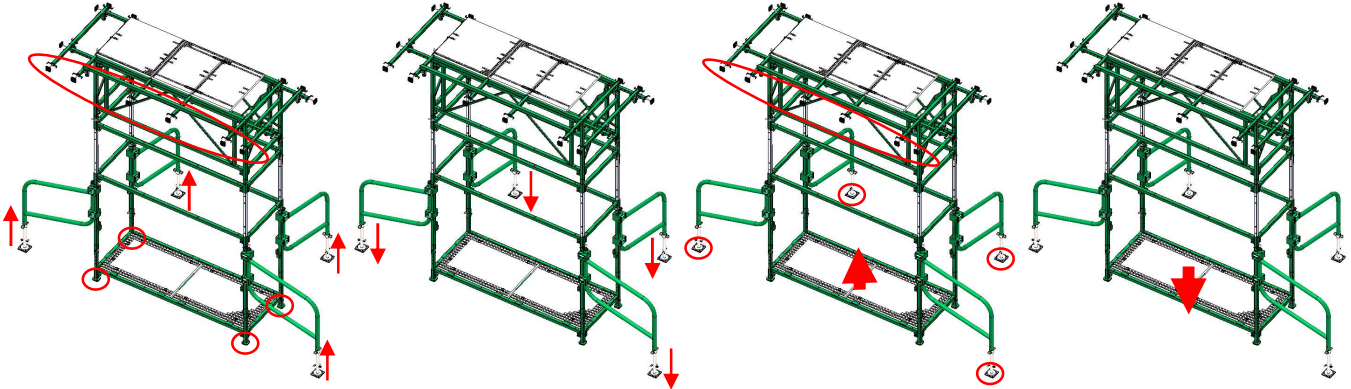
La PTM doit toujours avoir au moins deux appuis : Pieds + appui paroi ou Stabilisateurs + appui paroi

Ainsi, le carreleur pourra, après s'être assuré des conditions d'appui :

- relever les stabilisateurs
- travailler sur la zone au sol libérée
- redescendre les stabilisateurs
- remonter les pieds et le plancher

⚠ Rappel : accès à la PTM interdit lorsque les pieds sont remontés ⚠

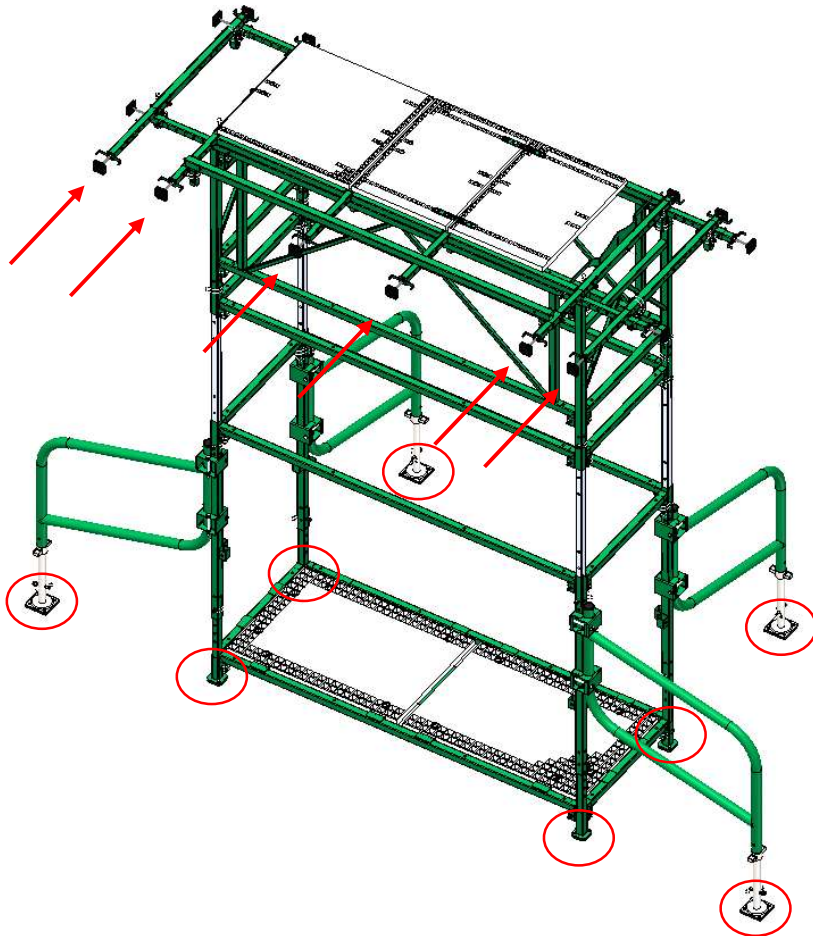
- travailler la zone au sol libérée
- redescendre les pieds

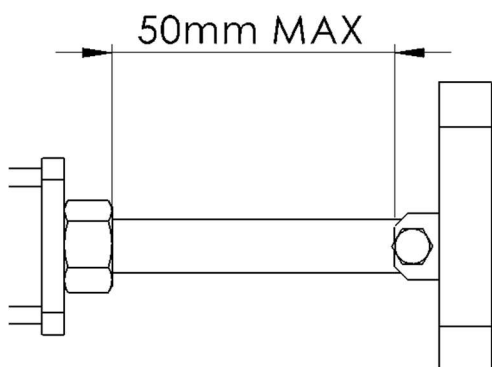


5.6 Travail sur parois

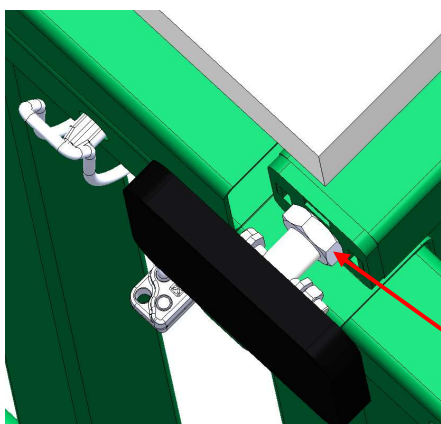
Les conditions d'appui sont les mêmes que pour le travail au sol. Deux points d'appuis sont nécessaires pendant le travail.

Ainsi, lorsque les pieds et les stabilisateurs seront bien positionnés, le travail sur parois pourra se faire en rentrant les extensions pour libérer la paroi.



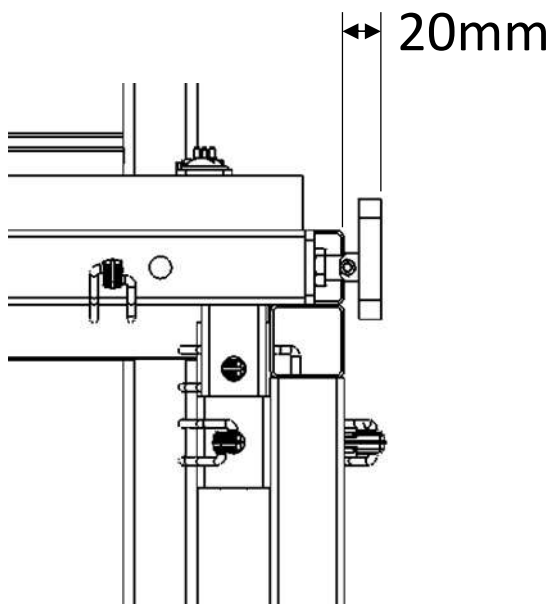


Serrage : les tiges filetées des extensions ne doivent pas excéder un porte-à-faux de 50mm.




Une largeur de trémie de 800mm est réalisable, à condition d'utiliser des extensions courtes. Le serrage devra s'effectuer à l'aide d'une clé plate.

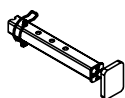
Réglage sur écrou



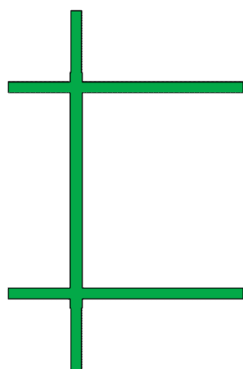
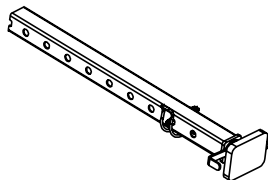
5.6.1 Configurations trémies

Configurations - Légende

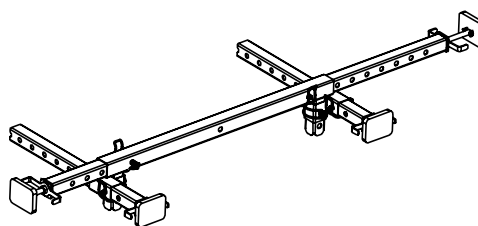
 Extension courte



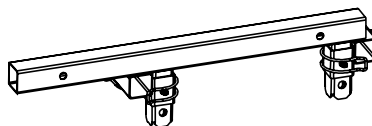
 Extension



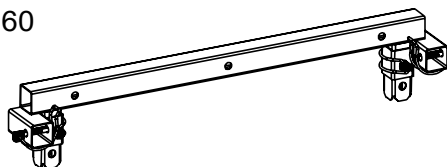
Ensemble
fourreau extensions



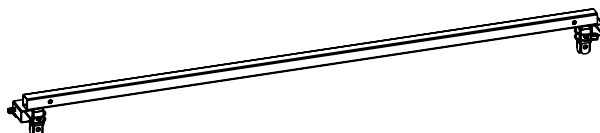
 Traverse d'obturation 605



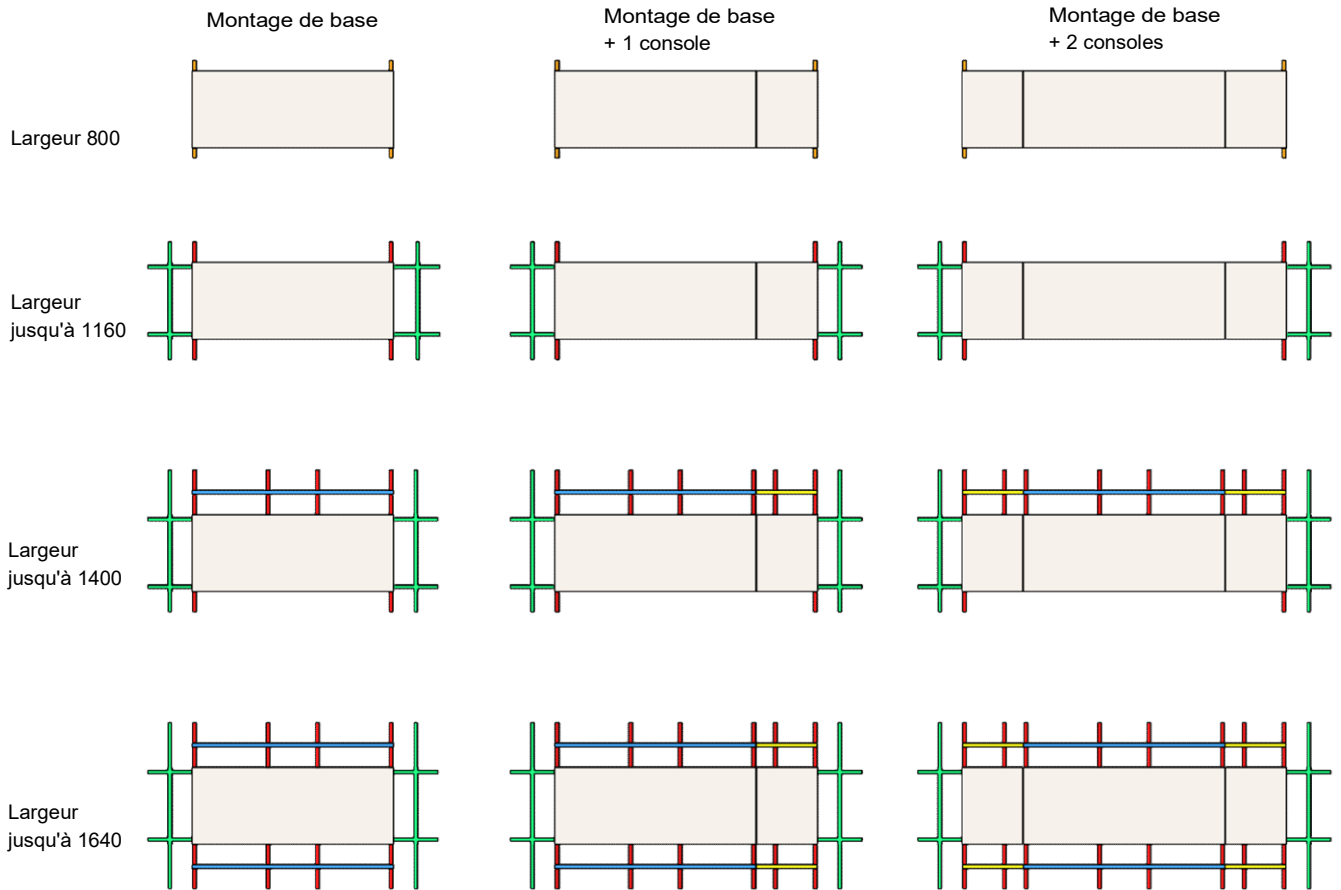
 Traverse d'obturation 760



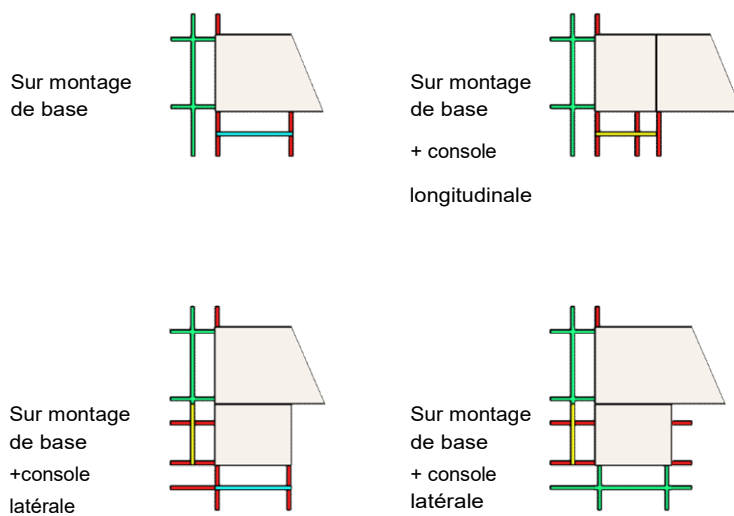
 Traverse d'obturation 2000



Configurations droites



Configurations en "L"



6 Démontage de la PTM

Pour le démontage, les mêmes normes de sécurité s'appliquent comme au montage et la séquence est généralement effectuée dans l'ordre inverse. C'est à la direction des travaux d'organiser par avance le nettoyage de la PTM encrassée. Les éléments de PTM dont les moyens de raccordement ont été desserrés doivent être immédiatement démontés. Les composants de PTM retirés ne doivent pas être entreposés sur les planchers de la PTM, car un risque de trébuchement subsiste. Pendant le démontage, le monteur échafaudage a de nouveau la possibilité d'identifier et de marquer les composants défectueux afin de les mettre à part et de les éliminer au dépôt.

7 Maintenance

7.1 Nettoyage et maintenance

- Le nettoyage de la PTM doit être effectué entre chaque chantier.
- En cas de non-utilisation prolongée (>6 mois), un nettoyage complet avant utilisation est nécessaire.
- Le nettoyage des composants de PTM en acier ou en aluminium sales se fait en battant ou en frottant les pièces encrassées (ne jamais utiliser de brosses métalliques). De la même manière, il est possible de nettoyer avec un nettoyeur à haute pression. Cette méthode est particulièrement adaptée pour les plateaux d'échafaudage.
- Les PTM très encrassées doivent être nettoyées par l'utilisateur avant le démontage (nettoyage grossier).
- Avant le démontage, convenir avec la direction des travaux si un nettoyage est nécessaire.
- Il est conseillé de lubrifier les composants de la PTM avec des filetages (avec de la graisse ou de l'huile). Il est important de faire attention à la compatibilité environnementale des lubrifiants.
- L'entretien régulier des composants augmente leur durabilité, garantit une fonctionnalité irréprochable et permet en même temps de mettre au rebut le matériel défectueux.

7.2 Contrôle du matériel

- De même, l'inspection visuelle des composants de la PTM doit être constante ; lors du stockage et la mise à disposition du matériel, lors du chargement et déchargement, ainsi que lors du montage et démontage.
- Toujours effectuer une vérification pratique de préférence à chaque inspection.
- Le personnel du dépôt et les monteurs de PTM doivent être instruits en conséquence.
- Tout nettoyage des composants de PTM donne la possibilité d'inspecter le matériel et en même temps de mettre de côté les éléments endommagés.
- Il est impératif que les composants défectueux soient marqués comme tels, puis mis à part et rassemblés dans un point de collecte approprié au dépôt ou sur le chantier, en vue de leur élimination.
- Le montage de composants de PTM défectueux peut entraîner de graves problèmes de sécurité et une stabilité insuffisante. La garantie du produit sera caduque dans ce cas bien précis.
- Il est conseillé d'effectuer un contrôle visuel et pratique des plateaux d'échafaudages de manière cohérente et régulière.
- La maintenance ou la mise au rebut des éléments défectueux doivent être documentées.

7.3 Points de contrôle sur place/sur l'objet :

- GENERAL

- Corrosion devant mener à un remplacement ou une remise en état de l'élément concerné
- Matage observé sur un ou plusieurs trou(s)
- Soudure présentant une altération
- Goupille déformée rendue inutilisable

- **Pieds de la PTM**

- Les patins présentent-ils une usure trop importante ? (les têtes de vis de fixation affleurent)
- Le tube présente une déformation empêchant le bon assemblage du pied sur la PTM
- Patin(s) manquant(s)
- Visserie manquante

- **Traverses**

- Torsion de tube empêchant l'assemblage avec les autres éléments de la PTM

- **Montants mâles**

- Inscriptions laser illisibles
- Aspérités gênant ou empêchant l'assemblage

- **Plancher**

- Fissures et/ou déformation de la planéité au niveau du caillebotis
- Visserie manquante
- Mauvais positionnement des platines

- **Charnière**

- Charnière grince ou bloquée
- Rupture de la charnière
- Charnière mal positionnée

- **Fixation haute de l'échelle**

- Visserie manquante
- Torsion ne permettant pas une fixation correcte de l'échelle

- **Extension**

- Visserie manquante
- Corrosion gênant la mise en place
- Patin abîmé
- Torsion du tube empêchant l'assemblage
- Filetage altéré (vis de 12)
- Aspérités du tube gênant l'assemblage

- **Fourreau ou traverse d'obturation**

- Points de soudure intérieur tube gênant ou empêchant l'utilisation des extensions

- **Stabilisateur**

- Visserie manquante
- Points soudure gênant l'utilisation du pied
- Usure du patin trop importante (tête de vis de fixation affleurent)
- Patin(s) manquant(s)
- Bouchon(s) manquant(s)
- Déformation tube



NB si un composant est détérioré pendant l'utilisation de la PTM, prévenir immédiatement le coordinateur SPS ou la personne formée à l'installation des PTM !!!! En aucun cas la PTM ne peut continuer à être utilisée sans leur autorisation écrite.

7.4 Composants de PTM qui ne peuvent plus être utilisés

- Pour tout type de dommage qui en compromet la fonctionnalité, la capacité de charge ou la sécurité
- Composants en acier et en aluminium avec déformations, bosses, fissures dans le métal, fissures dans les cordons de soudure, corrosion, etc.
- Des plateaux en polyester avec des fissures. Pour la création de fissures sur le plateau sur toute sa hauteur et longueur.
- Plateaux en polyester présentant les caractéristiques suivantes : sciés ou avec des parties sciées ou entaillées, endommagées par le feu, avec des grands trous, avec des fissures grossières au niveau du plateau, etc.
- L'entrepreneur d'échafaudages à la charge de s'assurer, que des composants d'échafaudage défectueux ne sont pas utilisés
- Les composants d'échafaudage doivent être contrôlés en permanence, de préférence avant ou après chaque utilisation, pour vérifier s'ils peuvent encore être utilisés

7.5 Instructions

7.5.1 Montage de matériaux

- Stabilisateurs bas en place et serrés correctement
- Desserrer les stabilisateurs bas si une/plusieurs traverse(s) est/sont bloquée(s)
- Sortir l'échelle de la PTM et la transformer en escabeau
- Placer le plancher à hauteur intermédiaire
- Utiliser l'escabeau pour monter au plancher intermédiaire
- Déposer les planchers haut ainsi que les traverses
- Procéder à la manutention des matériaux avec un collaborateur placé à l'étage
- Une fois le transfert des matériaux effectué, repositionner le plancher haut
- Repositionner le plancher intermédiaire en bas
- Replacer l'escabeau en échelle à l'intérieur de la PTM

7.5.2 Intervention autour de la PTM

- Stabilisateurs bas en place et serrés correctement
- Régler les stabilisateurs bas selon le besoin en cas de problème de stabilité lors des opérations sur les extensions hautes
- Sortir l'échelle de la PTM et la transformer en escabeau
- Placer le plancher à hauteur intermédiaire
- Utiliser l'escabeau pour monter au plancher intermédiaire afin d'accéder au plancher haut par le dessous
- Du côté où se trouve l'intervention, desserrer une à une les extensions
- Coulisser chaque extension dans son fourreau et goupiller en position rentrée au maximum
- Une fois l'intervention terminée, repositionner les extensions hautes et resserrer
- Repositionner le plancher haut
- Repositionner le plancher intermédiaire en bas
- Replacer l'escabeau en échelle à l'intérieur de la PTM

7.5.3 Intervention au sol

- Extensions hautes en place et serrées correctement
- S'assurer que les réservations sont bien posées autour des pieds de la base
- Desserrer les stabilisateurs bas
- Goupiller chaque pied de stabilisateur pour le maintenir en position levée
- Une fois l'intervention effectuée, repositionner les stabilisateurs bas et resserrer

Optionnel

- Sortir l'échelle de la PTM et la transformer en escabeau. Placer le plancher à hauteur intermédiaire
- En cas de besoin, pivoter les stabilisateurs bas en desserrant légèrement leurs fixations, repositionner une fois l'intervention effectuée avec une clé de 17

7.5.4 Revêtement de sol

A - Autour de la base

- Extensions hautes en place et serrées correctement
- Desserrer les stabilisateurs bas
- Goupiller chaque pied de stabilisateur pour le maintenir en position levée
- Une fois l'intervention effectuée, repositionner les stabilisateurs bas et resserrer

B - En dessous de la base (attention accès à l'étage condamné pour 24H)

- Stabilisateurs bas en place et serrés correctement
- Régler les stabilisateurs bas selon le besoin en cas de problème pour desserrer les traverses
- Extensions hautes en place et serrées correctement
- Sortir l'échelle et la stocker **de cette manière** pour condamner l'étage
- Utiliser les traverses disponibles afin de former un support pour le plancher à hauteur intermédiaire
- Poser les 2 demi-plateaux à l'envers sur le support ainsi créé
- Retirer les traverses du bas
- Dégoupiller les pieds de la base et les remonter au maximum, goupiller afin de maintenir les pieds ainsi relevés
- Réaliser les raccords de chape dans les réservations puis terminer le revêtement de sol sous la base
- Après séchage, repositionner les pieds, le plancher bas puis l'échelle de manière inverse en position initiale

8 Annexe

8.1 Plan des pièces détachées

